



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR/80/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

PNUE

24 juin 2015
Français
Original: Anglais

80^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles

Athènes, Grèce, 14-15 juillet 2015

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période janvier – juin 2015

Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période janvier - juin 2015

Pour réduire l'impact environnemental et dans un souci d'économies financières, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

TABLE DES MATIERES

- I. Introduction**
 - II. Résumé des progrès**
 - III. Performance des prestations**
 - 3.1. Gouvernance
 - 3.2. Gestion intégrée des zones côtières
 - 3.3. Biodiversité
 - 3.4. Contrôle et prévention de la pollution
 - 3.5. Consommation et production durables
 - 3.6. Changement climatique
 - IV. Défis, mesures et actions de gestion**
-
- Annexe I** Statut des signatures et ratifications de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles en juin 5

I. INTRODUCTION

1. Ce rapport couvre les activités et prestations réalisées au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 14 juin 2015. Le Rapport par le Secrétariat sur les questions financières et administratives est fourni en tant que document séparé (UNEP(DEPI)/MED BUR.80/5) en vue de son examen par le Bureau.
2. Le rapport sur l'état d'avancement est composé d'une partie descriptive soulignant les résultats et les progrès obtenus au cours de cette période en vertu des 6 thèmes du Programme de travail 2014-2015 (Gouvernance, Gestion intégrée des zones côtières, Biodiversité, Contrôle et prévention de la pollution, Consommation et production durables, Changement climatique). L'Annexe I comporte le statut des signatures et ratifications de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles au 12 juin 2015.

II. RÉSUMÉ DES PROGRÈS

3. Conformément au programme de travail adopté par la CdP18 (décembre 2013, Istanbul), une réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) s'est déroulée à Athènes du 19 au 21 mai 2015. L'objectif principal de la réunion était d'examiner le projet de cadre stratégique de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 et fournir des orientations et recommandations pour sa transmission à la deuxième Réunion des Points focaux PAM pour l'exercice biennal 2014-2015 du 13 au 16 octobre 2015.
4. Le Comité de respect des obligations a organisé sa 10^e Réunion à Athènes, Grèce les 21 et 22 mai 2015 et a adopté quatre projets de Recommandations à soumettre pour examen et adoption par la 19^e Réunion des Parties contractantes (CdP19).
5. Le Comité exécutif de coordination (CEC) s'est réuni une fois en personne et une fois au cours d'une téléconférence au cours de la période de rapport. En outre, une séance de «remue-méninges» s'est déroulée au cours de la Conférence pour l'examen de la SMDD à Malte (février 2015) et un atelier sur trois jours concernant la Stratégie à moyen terme et le développement du Programme de travail est prévu pour la dernière semaine du mois de juin 2015 afin d'aborder la Stratégie à moyen terme 2016-2021 et le Programme de travail (PdT) 2016-2017. Le travail des trois Groupes de travail CEC (sur l'administration, l'information et la communication et le verdissement du travail du PAM) s'est poursuivi.
6. Le Groupe central de révision de la SMDD a poursuivi son travail et a préparé le projet de SMDD pour la conférence sur la Révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) (17-18 février 2015, Malte). La Conférence a examiné le projet de Stratégie et a apporté des orientations concernant sa finalisation avant soumission pour approbation par la 16^e Réunion de la CMDD.
7. La 16^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est déroulée à Marrakech, au Maroc, du 9 au 11 juin 2015. Le principal résultat de la réunion a été l'approbation du projet révisé de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (2016-2025). La CMDD a également convenu de certaines mesures pour sa propre réforme, ainsi qu'une proposition pour un processus de révision par les pairs plus simplifié concernant le développement durable dans les pays méditerranéens.
8. Le projet MedPartnership qui se trouve dans sa cinquième année a atteint 85% de dépenses et de prestations dans ces activités. Le projet ClimVar & GIZC se trouve dans sa deuxième année de mise en œuvre et a atteint 60% de dépenses et de prestations. Un indicateur pour évaluer les progrès des deux projets est le Rapport relatif à la mise en œuvre du projet (PIR), compilé pour le projet tous les ans. Le dernier rapport couvrant la période juillet 2013-juin 2014 a attribué une note hautement satisfaisante ou satisfaisante à 42 indicateurs (sur 54) pour le MedPartnership une note satisfaisante à 8 indicateurs sur 13 pour ClimVar & GIZC. En outre, l'Unité de gestion du programme PNUE/PAM (UGP) met en œuvre des activités trimestrielles et un rapport des dépenses, afin d'anticiper des problèmes et des points critiques dans la mise en œuvre des projets.

À la date du dernier rapport trimestriel (fin mars 2015), toutes les activités du MedPartnership et ClimVar & GIZC étaient bien engagées avec des plans de travail et des budgets bien définis, ce qui permettra ainsi d'atteindre les objectifs des projets.

9. Des progrès ont été réalisés dans tous les domaines de la mise en œuvre EcAp, respectant les délais prévus dans la Décision EcAp et dans le projet EcAp-MED, conformément également aux mandats supplémentaires attribués par le Groupe de coordination EcAp d'octobre 2014 et du Groupe intégré de correspondance sur la surveillance de mars 2015, avec les réalisations suivantes : (i) rédaction des Elements principaux du Programme intégré de surveillance et d'évaluation ; (ii) lancement et travail en cours du test pilote EcAp sur l'indicateur commun candidat concernant le changement d'utilisation des sols ; (iii) développement d'Orientations spécifiques sur la manière d'aborder l'hydrographie dans les Études d'impact sur l'environnement, conformément à l'EcAp, (iv) tenue de nouvelles réunions de consultation entre les pays voisins concernant les ASPIM ; (v) rédaction de lignes directrices sur les déchets marins et kit de meilleures pratiques, (vi) échange de lettres d'intention pour une Stratégie commune parmi les Secrétariats de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le PNUE/PAM, en coopération avec le Réseau de gestionnaires des aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), dans des domaines d'intérêt commun ; (vii) intégration de l'EcAp dans le travail général du PNUE/PAM et plus précisément dans la Stratégie à moyen terme ; et (viii) la mise en œuvre de la structure de gouvernance établie de l'EcAp.
10. Le projet du Plan d'action méditerranéen « offshore » du Protocole relatif à la Protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole « offshore »), comme convenu lors de la 3^e réunion du Groupe de travail du Protocole « offshore » (Attard, Malte, 17-18 juin 2014) et les observations compilées reçues de l'Union européenne, la République arabe syrienne et Noble Energy Inc., ont été soumis à la session conjointe REMPEC/MED POL qui se déroulera le 17 juin 2015 afin d'examiner le projet à soumettre à la réunion des Points focaux PAM en octobre 2015, avant son adoption par la CdP 19.
11. La mise en œuvre du Projet du système méditerranéen d'aide à la décision pour la sécurité maritime financé par l'UE (MEDESS-4MS) a été complétée le 31 mars 2015. Au cours de la période examinée, le REMEC a développé le « Système d'information géographique intégré méditerranéen sur l'évaluation et la réponse face aux risques de pollution marine » (MEDGIS-MAR). Le projet financé par l'UE sur la préparation au nettoyage du littoral en cas de rejet d'hydrocarbures et les interventions relatives à la faune mazoutée (POSOW 2) a été lancé en février 2015.
12. L'activité financée du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la fourniture d'assistance technique pour la mise en place en Égypte et en juin 2015 d'un système de réponse aux Substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS).
13. Douze Parties contractantes ont nommé leurs représentants pour participer au Réseau méditerranéen de fonctionnaires chargés de faire respecter la loi en relation à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS). Le système d'information MENELAS est en cours de développement.
14. Le processus de consultation pour l'élaboration du Plan d'action CPD et de sa feuille de route est en cours. En particulier, une consultation en ligne avec le CAR/CPD et les Points focaux nationaux PAM (PFN) a été mis en œuvre. À la suite de ce processus, la troisième version du Plan d'action CPD a été développée, aux côtés de la première ébauche de la Feuille de route. Le Plan d'action a été présenté à la réunion des Points focaux CAR/CPD et salué par la CMDD lors de sa 16^e réunion à Marrakech, Maroc, en juin 2015.

15. Le contenu des «Lignes directrices pour la gestion écologique rationnelle (GER) des huiles usées» et les «Lignes directrices pour des opportunités de prévention et de contrôle de la pollution dans le secteur des tanneries» a été développé ; la boîte à outils électroniques sur la GER des substances chimiques industrielles en vertu de la Convention de Rotterdam a été examinée et une réunion technique avec des experts afin de l'examiner ; un atelier de sensibilisation sur les polychlorobiphényles (PCB) a été mis en œuvre conjointement avec le MED POL dans le cadre du projet MedPartnership.
16. Des missions d'évaluation au Liban, en Jordanie, en Israël et en Palestine ont été réalisées afin d'identifier des partenaires locaux stratégiques pour le Programme des Entrepreneurs verts et des organisations de la société civile ; des partenaires locaux stratégiques d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ont été sélectionnés pour le programme de formation pour les Entrepreneurs verts ; le matériel de formation pour le programme de formation des Entrepreneurs verts a été conçu ; la première version de la plateforme Internet «The Switchers» a été lancée ; la plateforme Internet du Centre méditerranéen CPD est constamment mise à jour et les bulletins d'information ont été distribués ; «SwitchMed Connect», le premier événement de réseautage prévu du 29 au 30 octobre 2015 avec plus de 15 sessions est en cours de planification ; 3 fiches d'information sur les activités de renforcement des capacités des fournisseurs de services industriels, les entrepreneurs verts et les plans de politique régionaux et nationaux ont été élaborés et imprimés ; des événements parallèles avec des partenaires stratégiques ont été organisés et les experts pour les études de renforcement ont été recrutés.

III. PERFORMANCE DES PRESTATIONS

3.1 Gouvernance (Thème I)

Prestation 1.1. - Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de la reddition de comptes institutionnelles

a) Réunions des organes de prise de décision

Réunion des Points focaux PAM

17. Conformément au programme de travail adopté par la CdP18 (décembre 2013, Istanbul), une réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) s'est déroulée du 19 au 21 mai 2015.
18. L'objectif principal de la réunion était d'examiner le projet de cadre stratégique de la Stratégie à moyen terme 2016-2021, préparé par le Secrétariat du PNUE/PAM et les Composantes PAM sur la base d'un vaste processus de consultation et de fournir des orientations et des recommandations pour sa transmission à la deuxième Réunion des Points focaux PAM de l'exercice biennal 2014-2015, prévue, à titre provisoire du 13 au 16 octobre 2015. Le Secrétariat a également fourni des documents d'information sur d'autres processus stratégiques mandatés en rapport direct avec la préparation de la Stratégie à moyen terme.
19. Les Points focaux PAM ont convenu d'un aperçu de la Stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021, ont proposé des objectifs et des suggestions au Secrétariat via le groupe de rédaction informel concernant une éventuelle structure des résultats stratégiques et des principales prestations.
20. Il a été décidé que le Secrétariat poursuivra son travail de définition des résultats stratégiques, prestations clés et textes introductions afin de soumettre un projet révisé, incluant les retours des points focaux et prenant en compte les développements dans d'autres processus stratégiques en cours, à aborder lors de la prochaine réunion des Points focaux en octobre 2015.

Réunion du Comité exécutif de coordination

21. Le Comité exécutif de coordination (CEC) s'est réuni une fois en personne et une fois au cours d'une téléconférence au cours de la période de rapport. En outre, une séance de « *remue-méninges * » s'est déroulée au cours de la Conférence pour l'examen de la SMDD à Malte (février 2015) et un atelier sur trois jours concernant la Stratégie à moyen terme et le développement du Programme de travail est prévu pour la dernière semaine du mois de juin 2015. Les discussions étaient axées sur le travail de fond du Processus du développement d'une stratégie à moyen terme. Ces réunions en personne ont continué à renforcer l'appropriation et la culture de travail commun du système PAM, fournissant une plateforme participative efficace pour un effort intégré quant à la fourniture du PdT et au développement de la stratégie à moyen terme. Le travail des trois Groupes de travail CEC (sur l'administration, l'information et la communication et le verdissement du travail du PAM) s'est poursuivi.

Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable

22. La 16^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est déroulée à Marrakech, Maroc, du 9 au 11 juin 2015.
23. Le principal résultat de la réunion a été l'approbation de la version révisée de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (2016-2025). Dans leurs recommandations, les membres et observateurs de la CMDD ont salué le document, approuvé la structure et le contenu proposés et fait l'éloge du travail effectué pour sa préparation. En particulier, ils ont salué le processus pour son caractère inclusif et la qualité du document pour sa nouveauté, son ambition et son caractère complet. Les discussions ont entraîné quelques modifications du texte à refléter dans le projet final, avant sa soumission officielle pour approbation lors de la Réunion des Points focaux PAM en octobre 2015 et son adoption à la CdP 19 de la Convention de Barcelone en février 2016.
24. La CMDD a également convenu de certaines mesures pour sa propre réforme, qui a été préparée par le Comité de pilotage de la CMDD avec le soutien du Secrétariat, en ce qui concerne le mandat, les modalités de travail, la composition, la visibilité et le soutien escompté. Les membres de la CMDD se sont accordés sur une proposition pour un processus d'examen par les pairs simplifiés concernant le développement durable dans les pays méditerranéens.
25. La CMDD, conformément au mandat attribué par la CdP18 a examiné deux autres documents stratégiques en cours de préparation au PNUE/PAM :
 - Elle a noté avec satisfaction la grande qualité et la pertinence du projet de Cadre régional d'adaptation au changement climatique (CRACC) et a reconnu son importance et la nécessité d'un tel instrument. La Commission a souligné l'opportunité et la signification du Cadre pour la région. Les membres de la CMDD ont recommandé sa soumission à la CdP19 pour son approbation.
 - Elle a salué le Plan d'action CPD pour la méditerranée proposé, soulignant son importance pour la région et pour la transition vers une économie verte en Méditerranée et a soutenu sa soumission aux Points focaux PAM et à la CdP19 pour approbation.
26. Un aperçu du Programme de développement et des ODD post-2015 et six bonnes pratiques de mise en place de développement durable en Méditerranée ont été présentés lors de la réunion et ont suscité des débats de fond précieux.

Réunions des Composantes des Points focaux

27. La 11^e Réunion des Points focaux du REMPEC se déroulera du 15 au 17 juin 2015 à Malte. Les principaux objectifs de la réunion seront d'examiner la mise en œuvre du programme de travail du REMPEC depuis la 10^e Réunion des Points focaux du REMPEC ; et de discuter et d'approuver le Projet révisé de Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la

pollution marine par les navires (2016-2021) ainsi que le programme de travail proposé du REMPEC pour l'exercice biennal 2016-2017, avant leur soumission à la réunion des Points focaux PAM et à la CdP19 pour adoption. La réunion tiendra une session conjointe avec les Points focaux MED POL le 17 juin 2015 afin d'examiner le projet du Plan d'action du Protocole « offshore » ainsi que les principaux éléments d'un projet de Programme intégré de surveillance et d'évaluation en relation aux Objectifs écologiques (OE) du groupe pollution et déchets (OE 5 – Eutrophisation, OE 9 – Contaminants et OE 10 – Déchets marins) dans le cadre de l'Approche écosystémique (EcAp).

28. La réunion des PFN PAP s'est déroulée à Split le 14 mai 2015 en parallèle avec la Conférence finale sur la Composante GIZC du MedPartnership (12-13 mai 2015). Des feuillets avec les enseignements tirés des projets MedPartnership et ClimVar&GIZC ont été distribués aux participants.
29. La réunion des PF MED POL sera organisée à Malte du 16 au 19 juin 2015 afin d'examiner les documents suivants :
 - Lignes directrices de mise à jour PAN;
 - Lignes directrices sur l'évaluation des points chauds et des zones sensibles ;
 - Lignes directrices sur l'estimation du budget national liée à la charge polluante (BBN);
 - Indicateurs pour évaluer la mise en œuvre des Protocoles «telluriques», «immersions» et «déchets dangereux» ainsi que les Plans régionaux et les PAN ;
 - Orientations sur les analyses coût-efficacité et coûts-bénéfices des mesures.

b) Partenariats et mobilisation des ressources

30. La proposition de projet «Une économie bleue pour la Méditerranée» développée par le CAR/CPD avec le Plan Bleu et le CAR/PAP a été acceptée par la Fondation MAVVA. Le projet sera financé par MAVVA à hauteur de 112 000 euros. Une exposition sur les cas d'innovation écologique et sociale pour soutenir la mise en œuvre de l'économie verte sera organisée dans le cadre du projet.
31. Le développement d'un réseau d'investissement vert soutenant l'accès financier aux entrepreneurs verts a été approuvé. Il s'agit d'une extension du Programme Switch-MED et il est financé à hauteur de 300 000 euros par l'Union européenne.
32. Des collectes de fonds ont été effectuées afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme de travail 2014-2015.
 - Un nouveau projet « Plastic Buster » préparé par l'Université Siena dans le cadre de l'Initiative MED Solutions avec la collaboration et les contributions du MED POL a été soumis au Secrétariat de l'UpM pour labellisation et un éventuel financement.
 - Une proposition de projet de 200 000 dollars US soumise au GPA pour soutenir la mise en œuvre du Plan régional sur les déchets marins (PRDM).
 - Un financement de 25 000 euros a été fourni par Israël pour soutenir le processus de mise à jour PAN.
 - Une préparation est en cours pour lancer le projet SEIS Phase II.
33. La collaboration avec plusieurs projets financés par l'UE abordant la pollution et les déchets marins a été renforcée au cours de cette période, tel qu'avec le projet sur la Réunion de coordination et d'alignement (CAM) pour le soutien technique de la mise en œuvre de la DCSMM, le projet sur l'élimination des déchets marins des quatre mers régionales d'Europe (MARELITT) ; le projet sur les déchets marins dans les mers d'Europe - sensibilisation sociale et coresponsabilité (Marlisco), le Projet de recherche environnementale marine orientée par la

politique pour les mers du Sud de l'Europe (Perseus), le projet IRIS SES (Stratégie régionale intégrée de mise en œuvre de la surveillance dans les mers du Sud de l'Europe), le projet sur les engins de pêche abandonnés ou perdus dans la région (DeFishGear).

34. Le programme MED POL a lancé la collaboration avec le programme d'Assurance qualité des informations relatives à la surveillance de l'environnement marin en Europe (QUASIMEME) et l'Université d' Alessandria, Italie, concernant la garantie de la qualité de la surveillance de l'effet biologique de l'eutrophisation et de la pollution. La collaboration de longue date avec l'AEIA est en cours pour soutenir l'assurance de la qualité liée à la surveillance des contaminants dans les sédiments et le biote.
35. Au niveau mondial, la collaboration a été renforcée avec le PNUE/Programme d'action mondial (GPA) concernant la gestion des déchets marins et des eaux usées, avec le Secrétariat de la Convention de Bâle pour réaliser une activité de formation conjointe visant à combattre le trafic illégal de déchets dangereux, y compris les PCB en Méditerranée. Des discussions sont également en cours avec le Secrétariat de la Convention de Stockholm et le PNUE/Produits chimiques ainsi que le Protocole « immersions » de Londres concernant l'identification d'activités prioritaires communes.
36. L'organisation d'une réunion bilatérale entre les Secrétariats du PNUE/PAM et de la Convention OSPAR a été initiée sous l'égide de la France et de l'Espagne et est prévue pour septembre 2015.
37. La coopération a été renforcée avec d'autres Conventions des mers régionales, y compris OSPAR, HELCOM et la Commission mer noire, avec des réunions de coordination et des échanges spécifiques sur les défis communs liés à la mise en œuvre de l'Approche écosystémique, en harmonie avec la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne (DCSMM), assurant qu'aucune double obligation n'est créée pour les Parties contractantes qui sont également des États membres de l'UE. En outre, des meilleures pratiques ont été échangées, à la fois en relation à la mise en œuvre EcAp (avec un accent sur la surveillance et l'évaluation) et aux déchets marins. Concernant ces derniers, la région méditerranéenne est reconnue comme un pionnier et il a été demandé au Secrétariat PNUE/PAM Convention de Barcelone de partager ses expériences à plusieurs reprises et une réunion conjointe à ce sujet est prévue avec OSPAR.
38. De plus, la coopération a également été renforcée avec d'autres acteurs régionaux y compris la CGPM, ACCOBAMS, UICN et MedPAN. Une stratégie conjointe est en cours de développement entre le PNUE/PAM, la CGPM, ACCOBAMS, UICN en coopération avec MEDPAN afin d'aborder les domaines d'intérêt commun et contribuer à une gestion régionale plus coordonnée des ressources marines dans la région méditerranéenne afin de développer la stratégie et la signer d'ici la fin 2016.
39. La deuxième réunion du Groupe d'experts sur le changement climatique de l'UpM (GECC) s'est déroulée à Skirat les 12 et 13 mai 2015 et a rassemblé les gestionnaires de projets du PAM MedPartnership, CLimVar et GIZC. Au cours de la réunion, l'accent a été placé sur le contexte, les objectifs, la portée et la structure du Cadre régional d'adaptation au changement climatique (CRACC) et de ses objectifs stratégiques. En outre, l'UpM a reconnu que le CRACC constitue une base solide pour l'identification et la définition d'une action d'adaptation robuste en Méditerranée. Le PNUE/PAM, sous la direction des Parties de la Convention de Barcelone, mènera les discussions concernant la manière dont les priorités définies dans le cadre peuvent être traduites en action pour mettre en œuvre l'adaptation au changement climatique dans les zones marines et côtières. L'UpM, en collaboration avec le PNUE/PAM et avec d'autres parties prenantes pertinentes se chargera de la coordination des initiatives et projets pour soutenir et compléter le cadre.
40. Suite à la réunion de haut niveau entre AEE et le PNUE/PAM qui s'est déroulée en novembre 2014, la collaboration avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE) est en cours. Les deux institutions ont collaboré afin de développer un nouveau projet SEIS pour une période de 4 ans en vertu de l'Initiative H2020 et co-organisent deux réunions du sous-groupe H2020 sur

l'examen et la surveillance, respectivement en novembre 2014 et en juin 2015, en parallèle avec la réunion des Point Focaux du MED POL. De plus, des consultations préliminaires ont été effectuées afin de revoir le programme de travail conjoint PAM AEE signé en 2005 afin de mieux harmoniser et intégrer les activités respectives convenues. Le processus a été décidé et devrait être en mesure de présenter un projet révisé à aborder d'ici la fin juin 2015.

41. Le Secrétariat a initié un processus de coopération avec le Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et la négociation (MEPIELAN/Université Panteion) afin de développer un Programme de partenariat international d'études supérieures dans le domaine de la Gouvernance environnementale méditerranéenne et le développement durable, sanctionné par un diplôme de Master, avec pour objectif global de renforcer les ressources humaines dans le domaine de la gouvernance environnementale en Méditerranée.

c) MedPartnership

42. Les principaux progrès des composantes du projet au cours de cette période sont résumés ci-dessous :

Composante 1. Approches intégrées pour la mise en œuvre des PAS et PAN : GIZC, GIRE et gestion des aquifères côtiers :

Progression du plan d'action régional sur les aquifères côtiers, avec des contributions de plusieurs processus participatifs réalisés durant le premier trimestre 2015. Organisation de consultations nationales sur l'état actuel des aquifères côtiers par les points focaux nationaux MedPartnership. La capacité technique des institutions de la région a été accrue au cours de cette période par l'organisation d'atelier de formation d'une semaine abordant les questions liées à la cartographie des vulnérabilités des aquifères, les applications de télédétection et la gestion des eaux souterraines. Les connaissances concernant le lien entre les eaux souterraines et les écosystèmes côtiers ont été renforcées par l'achèvement d'une évaluation régionale des écosystèmes liés aux eaux souterraines et par la mise en place d'une carte de 26 écosystèmes représentatifs liés aux eaux souterraines en Méditerranée. Des efforts sont également entrepris pour incorporer ces éléments dans le système d'information en ligne sur les aquifères côtiers. La Stratégie GIZC pour le Monténégro est achevée et a été proposée pour adoption par le Parlement. Le deuxième tour de consultations pour la Stratégie nationale GIZC en Algérie a été finalisé au moyen de 3 réunions régionales. L'étude ESA pour la Croatie présentée au CIM en décembre a été placée sur le site du ministère de la Protection de l'environnement pour commentaires. L'étude DIVA pour la Croatie et l'évaluation de la vulnérabilité locale pour le comté de Šibenik-Knin ont été rédigées. Les lignes directrices pour l'adaptation au CVC le long de la côte méditerranéenne ont été finalisées, modifiées et traduites en français. Les lignes directrices pour la préparation de Stratégies nationales de GIZC ont été finalisées, modifiées et traduites en français. L'étude des pratiques du secteur bancaire et financier pour aborder le CVC a été finalisée, modifiée et traduite en français. Le Cadre méthodologique intégré (CMI), intégrant la GIZC, la GIRE et la gestion des aquifères côtiers ont été finalisés, modifiés et traduits en français.

Composante 2. Pollution provenant d'activités terrestres, y compris les polluants organiques persistants : mise en œuvre du PAS-MED et des PAN connexes :

Les autorités algériennes ont été formées pour concevoir la base de données sur les huiles lubrifiantes avec le soutien d'un consultant international du projet SEIS et le rapport sur cette activité a été finalisé. L'Égypte a finalisé le projet de rapport sur les apports en nutriments du Nil le long des eaux côtières méditerranéennes d'Égypte. L'instrument VLE/NQE a été validé et sera bientôt hébergé sur le site Internet du PNUE/PAM et sera accessible en ligne par les Parties contractantes et le public. L'Égypte a soumis deux projets de rapport pour renforcer la coopération de l'inspection et de la surveillance des étendues d'eau et sur l'atelier pour l'organisme d'inspection environnemental national et de surveillance marine. Les Lignes directrices pour le cadre législatif/institutionnel pour la mise en œuvre de la GER des PCB ont été examinées lors d'un atelier régional qui s'est déroulé du 8 au 10 avril 2015 à Istanbul. Les plans

de travail sur l'élimination des PCB ont été soumis afin de gérer 122.93 tonnes et 226.78 tonnes en Egypte et 544 tonnes en Turquie. Une quantité supplémentaire de 103.85 tonnes en Égypte et 94.2 en Turquie a été identifiée au cours de l'audit.

Composante 3. Conservation de la diversité biologique : mise en œuvre du PAS BIO et des Plans d'action nationaux (PAN) connexes

Le Plan de gestion de Porto Palermo (Albanie), future AMP, a été finalisé et présenté aux parties prenantes et traduit en anglais. Le projet d'étude sur les activités socio-économiques et de pêche ainsi que l'identification du mécanisme de participation des parties prenantes locales dans la région de Réghaia (Algérie), future AMP, a été examiné et approuvé par le ministère algérien de l'Environnement. Les prestations et rapports finaux du projet en Croatie ont été fournis à la fin 2014. Une approbation préliminaire du Point focal égyptien concernant l'AMP de Sallum Bay a été reçue et une réunion technique s'est déroulée au Caire en janvier 2015. À la fois le projet de loi sur les aires protégées et la stratégie nationale pour la mise en place d'AMP en Libye ont été finalisés et sont en attente du retour du Gouvernement libyen. La boîte à outils sur la participation des Parties prenantes dans les aires marines et côtières protégées a été finalisée. Le rapport sur « l'évaluation du cadre juridique et institutionnel pour la conservation de la biodiversité marine et côtière et la mise en place d'AMP au Monténégro » a été finalisé, tandis que le rapport sur l'état de la biodiversité marine à Boka Kotorska a été approuvé par les autorités environnementales du Monténégro. Un atelier de formation sur le développement d'un plan de tourisme durable pour les AMP a été organisé dans l'AMP d'Ustica en Italie. Parmi les participants des 6 pays de projets, on comptait des professionnels et responsables des agences AMP pertinentes ainsi que des formateurs et des conférenciers invités. Le travail et la collecte de données sont en cours de finalisation en ce qui concerne l'étude des besoins financiers des AMP méditerranéennes. Le projet final sera prêt d'ici juin 2015.

Composante 4. Coordination de projet, implication des ONG, réplication et stratégies de communication, gestion et S&E

Une réunion régionale sur la mise à jour PAN s'est déroulée à Athènes du 11 au 13 mai 2015 afin d'apporter un soutien aux équipes nationales de mise à jour PAN (coordonnateurs, consultants) pour la mise en œuvre des Lignes directrices de mise à jour PAN développées en 2014 et approuvées par les Points focaux MED POL. La réunion a permis l'échange d'expériences avec des projets comparatifs et des cadres politiques et incluait une série de sessions pratiques pour renforcer les capacités de mise en œuvre de différentes étapes de la mise à jour PAN – de l'évaluation initiale à la sélection des programmes finaux de mesures. L'analyse économique de la mise à jour PAN était un sujet important de la réunion tandis que les orientations sur le coût de la mise en œuvre des quatre Plans régionaux (sur la DBO des eaux usées urbaines et des industries alimentaires, sur le mercure et les déchets marins) ont été présentées et des sessions pratiques ont eu lieu concernant l'analyse coût-efficacité et coûts-bénéfices. Au cours de la période considérée, un consultant régional et quatre consultants nationaux ont été embauchés et/ou sélectionnés dans le cadre du projet MedPartnership. Outre la réunion régionale sur la mise à jour PAN, des ateliers nationaux et/ou des réunions consultatives ont été organisés dans quatre pays. Les dates des ateliers/réunions nationales sur la mise à jour PAN dans d'autres pays sont en cours de détermination avec pour objectif de finaliser toutes les réunions d'ici 2015 conformément aux autres engagements du projet MedPartnership. La réunion du Groupe de coordination du projet avec 10 partenaires co-exécutants et le PNUE/DEPI qui s'est déroulé à Athènes les 26 et 27 mars 2015. Au cours de la réunion, il a été convenu de la réunion finale du Comité de pilotage du projet se déroulera du 28 septembre au 1^{er} octobre 2015 ainsi que de la finalisation des projets MedPartnership et ClimVar.

43. Le projet «ClimVar & GIZC», initiative complémentaire du MedPartnership, soutient une approche coordonnée dans l'ensemble de la méditerranée pour évaluer et s'adapter à la variabilité du changement climatique. Les principales prestations des composantes du projet sont les suivantes :

Composante 1. Collecte de données et d'informations concernant la variabilité climatique.

Le projet de rapport sur un ensemble essentiel d'indicateurs pour le changement climatique dans les zones côtières méditerranéennes a été finalisé et transmis pour commentaires aux experts ayant participé à l'atelier concerné en novembre 2014. Sur la base des contributions reçues, le rapport final doit être finalisé d'ici juin 2015. Afin d'aborder les questions et fonctionnalités additionnelles dans le cadre de la plateforme MedICIP, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées et une plateforme opérationnelle complète sera opérationnelle d'ici juin 2015.

Composante 2. Analyse et impacts de la variabilité climatique sur la zone marine et côtière.

Le projet du rapport principal intitulé «Application d'un indice à échelle multiple de risque côtier à l'échelle régionale et locale en Méditerranée» a été préparé et diffusé auprès des Points focaux nationaux du projet. Le projet de démonstration en Croatie impliquant la mise à jour des résultats de l'évaluation DIVA a été complété, un atelier participatif «Climagine» s'est déroulé, une évaluation de la vulnérabilité locale est en cours de rédaction et une réunion interministérielle est en cours d'organisation. En ce qui concerne le projet de démonstration en Tunisie, un atelier participatif «Climagine» s'est déroulé, une étude sur les impacts socio-économiques du changement climatique sur les zones côtières tunisiennes est en cours et l'évaluation DIVA est en cours de révision.

Composante 3. Renforcement des capacités et intégration de la variabilité climatique dans la planification GIZC et les réformes politiques.

Les lignes directrices pour l'intégration du changement climatique dans les stratégies et plans nationaux de GIZC sont en cours de finalisation et traduits en français. Le module de formation en ligne dans le cadre de MedOPen pour le changement climatique et la GIZC a été préparé et annoncé. Le plan côtier pour la zone pilote croate est actuellement en développement et des discussions avec les autorités et les experts sont en cours. Les stratégies nationales de GIZC au Monténégro et en Algérie avec l'intégration des dimensions climatiques ont été complétées. La réunion interministérielle en Croatie pour présenter les risques posés par le changement climatique sur la côte est en cours de préparation. L'évaluation du secteur bancaire et des assurances en relation au changement climatique est en cours de finalisation. Le rapport pour les activités du Jour de la côte 2014 a été préparé et du matériel promotionnel a été diffusé. La 2^e réunion du Comité consultatif du Cadre régional d'adaptation s'est déroulée et suite à ses contributions, un deuxième projet du Cadre a été préparé et diffusé pour commentaires aux PF nationaux PAM, aux PF des CAR et aux partenaires PAM.

Prestation 1.2 - Écart de mise en œuvre comblé : les parties contractantes ont été soutenues dans leur démarche pour réaliser les objectifs de la CB, les protocoles et les stratégies adoptées

a) *Avancées juridiques/respect des obligations et établissement de rapports*

44. La Convention amendée est encore en attente de ratification par deux pays (Bosnie-Herzégovine et Liban) tandis que la plupart de ses instruments juridiques sont entrés en vigueur. Des contacts sont en cours avec ces deux pays afin de parvenir à la ratification universelle de la Convention de Barcelone d'ici la fin 2015. L'Espagne en tant que dépositaire de la Convention de Barcelone a informé le Secrétariat que les amendements des Annexes II et II au Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée sont entrés en vigueur le 16 avril 2015 (Annexe 1).
45. En ce qui concerne le nombre de Parties contractantes ayant rendu compte des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles, le Secrétariat a reçu au 22 mai 2015 les rapports de 11 Parties contractantes (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Liban, Maroc, Monténégro, Turquie et Union européenne) conformément à l'Article 26 de la Convention de Barcelone sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles pour l'exercice biennal 2012-2013.

46. Le Comité de respect des obligations a tenu sa 10^e Réunion à Athènes, en Grèce les 21 et 22 mai 2015. Le Comité prévoyait des audiences informelles avec le Représentant de Slovaquie afin de lui permettre de présenter quelles initiatives la Slovaquie compte prendre pour mettre en œuvre la Décision IG. 21/1 et, en particulier, pour se conformer à l'obligation de présentation d'un rapport. L'ordre du jour de la réunion était également consacré à un nouvel examen des critères pour l'évaluation des rapports soumis par le Secrétariat pour identifier les situations actuelles ou potentielles de non-respect des obligations ainsi que concernant la mise en œuvre de la réforme du pouvoir d'initiative accordé au Comité de respect des obligations conformément à l'Article 23 bis de la Décision IG. 17.2.
47. Le Comité de respect des obligations a adopté quatre projets de Recommandations à soumettre à l'examen et à l'adoption par la 19^e Réunion des Parties contractantes. Ces Recommandations qui seront annexées au Rapport d'activités du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2012-2013 se réfèrent aux questions suivantes :
- Suivi de la mise en œuvre de la Décision IG. 21/1 sur le Comité de respect des obligations;
 - Conformité avec l'obligation de reddition de compte stipulée à l'article 26 de la Convention de Barcelone,
 - Fréquence de rapport telle qu'établie dans l'Article 26 de la Convention de Barcelone,
 - Fonctionnement du Comité de respect des obligations.
48. Le Comité a décidé de :
- Demander au Secrétariat de continuer de vérifier les évaluations avec l'implication des Composantes PAM concernées, de demander plus d'informations aux Parties contractantes le cas échéant et de préparer une note de synthèse sur les rapports reçus de l'exercice biennal 2012-2013 soulignant la situation actuelle ou éventuelle de non-respect des obligations à considérer par le Comité de respect des obligations ;
 - Demander au Secrétariat de rappeler à toutes les Parties contractantes la possibilité de demander un soutien financier pour faciliter l'obligation de soumission des rapports ;
 - Sur la base des précédentes discussions et décisions, examiner les modalités de la mise en œuvre de son pouvoir d'initiative qui lui a été accordé par la Décision IG.21/1;
 - Rédiger une note concernant la détermination des critères d'admissibilité des informations pertinentes à préparer pour considération lors de la 11^e Réunion du Comité de respect des obligations ;
 - Demander une harmonisation entre le document de travail CC.10/4 et les Lignes directrices pour l'évaluation des situations potentielles ou actuelles de non-respect des obligations et le tableau des indicateurs. Le Comité de respect des obligations a demandé au Secrétariat d'envoyer le document consolidé aux Composantes PAM pour examen ;
 - Demander que les archives soient collectées au Bureau du Secrétariat et mises à la disposition des membres ;
 - Demander au Secrétariat faire le point sur les modalités d'accessibilité de ses membres sur le site Internet unepmap.org aux Rapports soumis en ligne par les Parties contractantes.
49. Le projet de format pour la partie opérationnelle du rapport sur le Protocole GIZC a été présenté et abordé lors de la réunion des PFN PAP à Split, le 14 mai 2015.

b) Mise en œuvre de l'Approche écosystémique (EcAp)

50. Les principaux progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'EcAp au cours de cette période sont résumés ci-dessous :

Programme intégré de surveillance et d'évaluation/éléments principaux du Programme intégré de surveillance et d'évaluation

S'appuyant sur le travail des réunions des groupes d'experts sur la surveillance du début du semestre (réunions CORMON, mai-juin 2014) et sur la réunion du Groupe de coordination EcAp d'octobre 2014, le Secrétariat a préparé conjointement avec les groupes de travail informels en ligne les principaux éléments d'un Programme intégré de surveillance et d'évaluation et les a présenté lors de la Réunion de Groupe de correspondance sur la surveillance (30 mars-1er avril). Actuellement, les groupes de travail informels en ligne et les différentes Réunions des Points focaux (Réunion des Points focaux, CAR/PAP en avril, Réunion PF CAR/ASP en mai, Réunion PF MED POL-REMPEC en juin) s'attèlent à préciser et affiner les existences en matière de surveillance et d'évaluation du futur programme.

Le projet du Programme intégré de surveillance et d'évaluation devrait être présenté en septembre 2015, lors de la réunion du Groupe de coordination EcAp.

Projet pilote EcAp

Les Termes de référence du projet pilote EcAp ont été convenus en décembre 2014-janvier 2015 et la mise en œuvre du projet pilote a débuté en janvier.

S'appuyant sur les recommandations du Groupe de coordination EcAp (septembre 2014) et sur les résultats du Groupe de correspondance pour la surveillance de la côte et de l'hydrographie (mai 2014) qui plaçaient l'indicateur de changement de l'utilisation des sols sur la liste des indicateurs communs candidats, le projet pilote EcAp teste cet indicateur commun candidat au niveau sous-régional (Adriatique).

Les résultats initiaux du projet pilote ont été discutés lors de la réunion des Points focaux CAR/PAP (mai 2014), au cours de laquelle les Parties contractantes ont salué le travail réalisé et ont demandé des spécifications complémentaires, afin de leur permettre de décider, lors de la prochaine réunion de Comité de coordination EcAp (septembre 2015) de l'inclusion ou de l'exclusion de cet indicateur commun candidat dans la Phase initiale du Programme intégré de surveillance et d'évaluation.

Orientations sur la manière d'aborder l'hydrographie dans les Études d'impact sur l'environnement

La réunion du groupe de correspondance intégrée sur la surveillance (30 mars – 1^{er} avril) a demandé au Secrétariat de développer un document de référence sur la manière d'inclure les évaluations d'impact en raison du changement du régime hydrographique dans les Évaluations d'impact sur l'environnement et autres évaluations pertinentes, notant les spécificités locales et le besoin d'une base régionale commune. (Guide pilote EIE hydrographie).

Le processus d'élaboration de ce Guide pilote EIE hydrographie, qui sera présenté au Groupe de coordination EcAp en septembre 2015, est en cours.

ASPIM

Les travaux ont continué à contribuer à l'établissement d'un réseau commun d'Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) en haute mer, y compris les

mers profondes, en engageant des processus nationaux et sous-régionaux de consultation dans les pays se montrant intéressés.

Les travaux en cours sur la création d'ASPIM en haute mer, y compris les mers profondes, ont progressé grâce à l'organisation de deux réunions de consultation supplémentaires pour les pays voisins de deux domaines prioritaires, le canal de Sicile et la mer Adriatique, en avril 2015.

Au cours de la réunion des Points Focaux du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), tenue en mai 2015, des idées de suivi ont été discutées sur les ASPIM concernant l'engagement des parties contractantes intéressées.

Projet de directives relatives aux déchets marins et ensemble de pratiques optimales

Le projet d'évaluation des engins de pêche perdus a été développé avant mai 2015, pour intégration et information au rapport actualisé d'évaluation de base de déchets marins.

Le rapport sur le projet de base d'évaluation des déchets marins a également été élaboré et sera présenté à la réunion des Points Focaux du Programme Coordonné de Surveillance Continue et de Recherche en Matière de Pollution dans la Méditerranée (MED POL), en juin 2015.

Échange de lettres d'intention pour l'élaboration d'une stratégie commune entre le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM), l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) et le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PAM/PNUE)

Des travaux sont en cours sur l'élaboration d'une stratégie conjointe entre le PAM/PNUE, CGPM, ACCOBAMS et UICN, en coopération avec le réseau de zones protégées méditerranéennes (MedPan), dans des domaines d'intérêt commun.

Le but de cette future stratégie conjointe est de relever les défis et les objectifs communs et de garantir la gouvernance durable des océans de la mer Méditerranée, en prenant note, non seulement des mandats distincts, mais également des liens étroits entre le travail du CGPM, ACCOBAMS, UICN et PAM/PNUE.

Le développement de la stratégie commune sera orienté par les décisions pertinentes des organes de gestion du CGPM, ACCOBAMS, UICN et du PAM/PNUE, ainsi que par les discussions en cours concernant les politiques régionales et internationales et les besoins de coopération, tels que la conservation marine et côtière de la biodiversité, la gestion durable des ressources marines, les besoins régionaux d'aménagement de zones marines, les discussions internationales sur la gouvernance des océans et sur les objectifs de développement durable.

La stratégie commune devrait être convenue d'ici fin 2016.

Intégration de l'Approche Ecosystémique (EcAp) à l'ensemble des travaux du PAM/PNUE, plus spécifiquement à la stratégie à moyen terme

L'intégration de l'EcAp à l'ensemble des travaux du PAM/PNUE est un travail continu dont l'étape la plus récente a été lors de la réunion des Points Focaux du PAM en mai 2015. En effet, les parties contractantes avaient convenu d'utiliser les objectifs écologiques de l'EcAp comme objectifs globaux pour la prochaine stratégie à moyen terme.

Gouvernance de l'EcAp

Entre décembre 2014 et mai 2015, le Groupe intégré de la surveillance de la correspondance s'est réuni et a discuté, en premier lieu et par petits groupes, (la biodiversité et les pays nouvellement industrialisés (NEI), la pollution et les déchets, la côte et l'hydrographie), puis, de manière intégrée, les principales questions en suspens concernant les spécificités de surveillance et

d'évaluation en relation avec les principaux éléments du projet de Programme d'évaluation et de surveillance intégrées.

À la Conférence des Parties (CdP) 18, l'Italie s'est proposée d'accueillir une réunion en relation avec l'EcAp. La date et l'heure provisoires de cette prochaine réunion du Groupe de coordination de l'EcAp ont été fixées (14 et 15 septembre 2015, à confirmer, à Rome, en Italie).

En outre, pour assurer la coordination globale entre les composantes du PAM/PNUE, des équipes de travail informelles sur l'EcAp se sont réunies deux fois par mois.

Suite à la décision du Groupe de coordination sur l'EcAp, MED POL a initié la création, en décembre 2014, et a appuyé les travaux de trois groupes en ligne, à savoir sur l'eutrophisation, les contaminants et les déchets. Trois groupes d'experts virtuels ont été établis avec des termes de référence et un plan de travail clairement définis avec plus de 10 experts nommés par les parties contractantes. Les groupes ont rendu trois rapports de base et un certain nombre de recommandations concernant les critères d'évaluation et les objectifs environnementaux, ainsi que des rapports de base pertinents. Les groupes en ligne ont préparé des propositions de seuils pour les nutriments et les critères d'évaluation de l'environnement (CEE) pour un certain nombre de contaminants, ainsi que des niveaux de référence pour les indicateurs des déchets marins.

c) *Développement de nouvelles stratégies régionales et de nouveaux plans d'action et révision des stratégies et des plans déjà en place*

51. Le projet du Plan d'action offshore en Méditerranée dans le cadre du Protocole pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental des fonds marins et de son sous-sol (Protocole offshore), comme convenu lors de la 3^{ème} réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore (Attard, Malte, 17-18 juin 2014) a été présenté à la 4^{ème} réunion du Groupe de coordination sur l'EcAp (à Athènes, en Grèce, les 9 et 10 octobre 2014), qui a fourni un ensemble de recommandations. Par la suite, les Points Focaux du Protocole Offshore et du PAM ont été appelés à faire parvenir leurs commentaires au Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution (REMPEC) d'ici à la fin du mois de novembre 2014. Le projet mentionné ci-dessus et les observations compilées reçues de l'Union Européenne, de la République Arabe Syrienne et de Noble Energy Inc., ont été soumis à la session conjointe de REMPEC et de MED POL, prévu le 17 juin 2015, en vue d'examiner le projet qui sera soumis à la réunion des Points Focaux du PAM prévue en octobre 2015, avant son adoption par la CdP 19.
52. Dans le cadre du processus de développement du plan d'action pour la Consommation et la Production Durables (CPD) pour la Méditerranée et de sa feuille de route relative à la mise en œuvre, les activités suivantes ont été entreprises:
 - Le 3^{ème} projet du plan d'action pour la CPD a été élaboré en tenant compte des contributions écrites et des commentaires des Points Focaux du Centre d'activités régionales pour la Consommation et la Production Durables (CAR/CPD) et du PAM issus de la consultation en ligne menée de la mi-février 2015 à la fin mars 2015. Le premier projet complet de la feuille de route relative à la mise en œuvre du Plan d'action pour la CPD a également été élaboré.
 - Dans le cadre du processus de consultation sur la CPD et sa feuille de route, le CAR/CPD: (i) a mené, de la mi-février 2015 à la fin mars 2015, une consultation en ligne avec les Points Focaux nationaux du CAR/CPD sur le 2^{ème} projet du plan d'action pour la CPD et sur le modèle d'accompagnement de la feuille de route; (ii) a envoyé le 2^{ème} projet de l'action pour la CPD et la feuille de route aux Points Focaux nationaux pour observation. Des commentaires ont été reçus en mars; (iii) a organisé deux réunions en face-à-face du Groupe d'Experts Méditerranéens sur les Modes de Consommation et Production Durables (MCPD), le 19 février à Floriana, à Malte, et le 20 mars, à Barcelone, en Espagne. Le MCPD a soutenu le développement du processus de consultation du Plan d'action pour la CPD et sa feuille de route.

- Le 2^{ème} projet du Plan d'action pour la CPD a été présenté à la Conférence sur la révision de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD), les 17 et 18 février, à Malte, pour assurer sa conformité avec les objectifs de la SMDD renouvelée.
- Le projet révisé du Plan d'action pour la CPD et une proposition de feuille de route pour sa mise en œuvre ont été soumis à l'examen formel final des Points focaux nationaux (PFN) des Centres d'activités régionales pour la Consommation et la Production Durables (au cours de leur réunion ordinaire qui a eu lieu en juin 2015). Les PFN des CAR/CPD se sont accordés sur la structure et le contenu de la version finale du Plan d'action pour la CPD et ont recommandé sa soumission pour approbation à la réunion des points focaux du PAM en octobre 2015 et son adoption à la CdP 19 en février 2016.
- Le document a également été examiné par la CMDD lors de sa 16^{ème} réunion (à Marrakech, au Maroc, du 9 au 11 juin 2015), qui a accueilli le Plan d'action pour la CPD proposé pour la Méditerranée, en soulignant son importance pour la région et pour la transition vers une économie verte et bleue en Méditerranée, et a soutenu sa présentation aux Points focaux du PAM et de la CdP 19 pour approbation.

d) Examen de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD)

53. Le Groupe restreint composé de la présidence CMDD maltaise, du Plan Bleu et du Secrétariat du PAM/PNUE, a tenu des téléconférences hebdomadaires pour gérer le processus d'examen. Le processus a également été soutenu par le SMDD, composé de représentants de la coordination et des Centres d'activités régionales de l'Unité du PAM/PNUE, qui tient des téléconférences mensuelles.
54. La Conférence sur la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) a eu lieu les 17 et 18 février 2015 à Malte, accueillie par le gouvernement de Malte en étroite collaboration avec le PAM/PNUE et le Plan Bleu. Le but de la conférence était d'examiner le projet de document de stratégie et de fournir des indications sur sa finalisation avant qu'il ne soit soumis à l'approbation de la 16^{ème} réunion de la CMDD et à l'adoption par la CdP 19. Les participants ont fourni leurs commentaires sur l'approche générale et la structure de la SMDD. Un appui technique a été fourni aux groupes de travail parallèles par les experts thématiques qui ont effectué les travaux préparatoires au cours de l'élaboration du projet de la SMDD révisée. Les Groupes ont examiné les thèmes prioritaires et ont concentré leurs discussions sur tous les niveaux d'analyse (introduction, orientations stratégiques et actions / propriétaires / indicateurs).
55. Le projet de la SMDD a été partagé avec les points focaux du PAM, les points focaux des composants et les partenaires électroniques du PAM. D'autres commentaires ont également été recueillis.
56. Le Secrétariat du PAM et le Plan Bleu, sous la supervision du Président du Comité directeur de la CMDD, ont reflété les résultats de la Conférence de Malte et de la consultation en ligne au projet de la SMDD. Ensuite, le document a été finalisé par la 16^{ème} réunion de la CMDD. En outre, il a été convenu que le projet soit officiellement soumis pour approbation lors de la réunion des Points focaux du PAM, en octobre 2015, et pour adoption à la CdP 19 en février 2016. (*Veillez vous référer au résultat 1.1, section «a», réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable*)

Résultat 1.3 - Connaissances et informations efficacement gérées et communiquées
--

a) Systèmes d'Information

57. MED POL, en collaboration avec le Centre d'Activités Régionales pour l'Information et la Communication (INFO-CAR), a préparé le Système d'information du budget national de référence (BNB), pour lequel une première démonstration a été faite lors de la réunion des Points focaux de MED POL, en décembre 2014. Les tests du système ont été prévus en février-mai

2015. Pendant et après le test, le chargement des données du budget national de référence/registre des rejets et transferts de polluants (BNB/RRTP) a été prévu par les Parties contractantes.

58. Le nouveau système en ligne du BNB permettra d'assurer une compatibilité totale avec les RRTP et fournira aux parties contractantes la mise en place d'un système de RRTP solide pour le téléchargement de leur publication annuelle de polluants dans le cadre d'un rapport BNB, évitant ainsi la duplication des efforts d'élaboration de rapports.

b) Gestion des communications et des connaissances

59. Les activités préparatoires pour célébrer la Journée de la Côte méditerranéenne 2015 sur le plan régional progressent entre le Programme d'interventions prioritaires du Centre d'activités régionales (CAR/PAP), le point focal national français (PFN) et les autorités nationales et locales françaises, avec la contribution du Plan Bleu. Le premier projet de programme a été élaboré et est en cours de discussion entre les partenaires.
60. La liste suivante est non exhaustive, mais souligne certaines activités menées depuis la dernière réunion du Bureau en vue de bénéficier de visibilité et de sensibilisation.
61. En février, le coordinateur a participé à la table ronde intitulée "Mare Magnum", axée sur les questions côtières et marines en tant que l'un des 40 groupes thématiques préparant les entrées pour le document final de l'EXPO 2015, soit la Charte de Milan.
62. Les célébrations du 40^{ème} anniversaire ont débuté lors de la réunion des points focaux nationaux tenue à Athènes, en Grèce, du 19 au 21 mai 2015, sous le haut patronage du ministre adjoint grec de l'Environnement et en présence des points focaux, des représentants des ambassades des Parties contractantes à Athènes et des partenaires.
63. Le 29 mai 2015, à l'occasion des journées maritimes de l'Union européenne tenue à Athènes, l'Unité de coordination a organisé un atelier intitulé «ONU-Du bleu au vert: Quarante ans ensemble pour une Méditerranée durable», avec des panélistes du gouvernement, des ONG et des universités. L'atelier a connu une forte participation et a fourni une excellente occasion de présenter et de discuter les 40 dernières années d'expérience du PAM de la Convention de Barcelone et l'importance d'un cadre régional juridiquement contraignant, permettant, sur le terrain, des réalisations locales vers la gestion durable des ressources marines et des ressources côtières, les résultats de la collaboration avec les intervenants et la pertinence du système du PAM/PNUE et de la Convention de Barcelone.
64. Le 4 juin 2015, le Coordonateur a participé en tant que panéliste à un événement sur les déchets marins, organisé à l'Office des Nations Unies à Genève, dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement 2015. L'événement a rassemblé plus de 80 invités dont les ambassadeurs et les représentants de la société civile. Dans sa présentation, le Coordonateur a attiré l'attention sur l'importance des déchets marins et leurs impacts dans la région méditerranéenne et la réponse que le système du PAM a mis au point avec l'approbation du premier Plan d'action régional sur les déchets marins. La présentation a été accueillie avec un vif intérêt.
65. Le logo et un certain nombre de brochures, d'affiches et d'autres matériels visuels ont été conçus et imprimés à l'occasion du 40^{ème} anniversaire.

3.1 Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) (Thème II)

Résultat 2.1 – La gestion intégrée des zones côtières concilie efficacement entre développement et protection (développement durable de la zone côtière)
--

66. La stratégie de la GIZC du Monténégro a été finalisée et présentée durant la conférence finale du plan de gestion des zones côtières (CAMP) pour le Monténégro avec les résultats du CAMP lui-même et le plan d'aménagement des zones côtières, faisant ainsi un document unique avec la Stratégie (Budva, 18 décembre 2014).

67. La stratégie nationale de la GIZC pour l'Algérie et le plan d'aménagement côtier de la région de la Réghaïa ont été présentés lors de la conférence nationale tenue à Oran, le 23 mars 2015, par le ministre algérien de l'Aménagement du territoire et de l'environnement. Cette conférence a regroupé plus de cent représentants de pays côtiers, d'institutions nationales et de municipalités, ainsi que des représentants de nombreuses organisations internationales, y compris le PAM/PNUE et ses composantes.
68. L'analyse socio-économique de la stratégie marine et côtière pour la Croatie a été finalisée après la clôture du processus de consultation publique. Deux ateliers régionaux (pour 5 pays côtiers) ont été organisés afin de présenter les résultats initiaux du travail analytique concernant la Stratégie et recevoir, ainsi, les apports des acteurs locaux. Les activités préparatoires du 3^{ème} atelier prévues le 1^{er} juin pour les 2 pays côtiers restants sont en cours.
69. Les activités du CAMP Italie sont en cours comme prévu.
70. Le rapport de lancement est en cours de finalisation et les activités préparatoires pour l'atelier de lancement du CAMP France se poursuivent. L'atelier de lancement est prévu pour les 16 et 17 juin 2015.
71. Des visites ont été effectuées dans tous les pays qui ont accueilli des projets du CAMP depuis 2001. En outre, le projet de rapport d'évaluation des CAMP a été préparé, traduit en français et présenté durant la réunion du PAP (programme d'interventions prioritaire) pour les PFN.
72. Le rapport de lancement du projet pilote de la planification de l'espace marin en Grèce a été préparé. La réunion de lancement a été tenue le 30 janvier 2015 à Athènes. Les activités avancent et les premiers résultats du projet ont été présentés lors de la réunion du PAP pour les PFN.
NOTE: Une mise à jour des activités MedPartnership relatives à la GIZC est prévue en vertu du Résultat 1.1 section "c".
73. Le CAR/CPD a mis à jour le portefeuille des idées de projet pour les activités pilotes de CPD en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie afin de mettre en application les éléments existants/en cours du CPD national ou de l'économie verte relatifs aux processus. Certaines activités proposées se concentrent sur les POP, les produits chimiques toxiques, le secteur alimentaire et les déchets marins. Une consultation avec les acteurs nationaux (points focaux nationaux) a été menée afin de choisir les activités pilotes de CPD.
74. Les contenus des "Directives pour la gestion écologiquement rationnelle d'huiles lubrifiantes usées" et des "Directives pour la prévention de la pollution et les possibilités de réduction dans le secteur du tannage" ont été développés par le CAR/CPD dans le cadre d'un SSFA entre le CAR/CPD et MED POL pour la coordination en vertu de la composante 2.1 du projet MedPartnership.
75. Le document "Compilation des applications des polychlorobinéphyles (PCB) pour les propriétaires et les agents publics" a été élaboré et publié par le CAR/CPD dans le cadre de sa collaboration avec la composante PCB du Projet MedPartnership. Le document est adressé aux propriétaires potentiels de PCB d'applications fermées et ouvertes, ainsi qu'aux agents publics chargés du contrôle de telles substances dangereuses. La compilation énumère différents usages pour les PCB.
76. Le CAR/CPD, conjointement avec MED POL, a mis en application un atelier de sensibilisation aux PCB, le 21 mai 2015, à Istanbul (en Turquie), en vertu de la sous-composante 2.3 du projet du Projet MedPartnership.
77. Le CAR/CPD a soutenu MED POL dans l'organisation de la réunion conjointe régionale sur la gestion écologiquement saine (GES) et le trafic illégal de déchets chimiques et dangereux dans la Méditerranée du 7 au 9 avril 2015 à Istanbul, en Turquie.
78. Dans le cadre d'un accord de collaboration signé avec le Secrétariat des conventions chimiques, le CAR/CPD a revu une première version, préparée par le centre régional de la Convention de

Stockholm, en Inde, des outils électroniques de la GER des produits chimiques industriels en vertu de la Convention de Rotterdam. Une réunion technique a été tenue avec des experts de la gestion des produits chimiques venant de 15 pays différents d'Asie de l'Ouest, d'Asie Pacifique, d'Afrique et d'Europe Centrale et de l'Est afin d'examiner, par des pairs, les outils révisés par le CAR/CPD, les 25 et 26 février 2015, à Barcelone, en Espagne. Les commentaires reçus durant la réunion ont été utilisés afin d'élaborer la version définitive des outils.

3.2 Biodiversité (Thème III)

Résultat 3.1 - Services de l'écosystème prévus par l'environnement marin et côtier identifié et valorisé

79. Le CAR/ASP a organisé une session de formation méditerranéenne portant sur l'évaluation des services des écosystèmes marins, du 2 au 4 avril 2015, à Portoroz, en Slovénie. Cette formation a été organisée en étroite collaboration avec l'Institut de la République de Slovénie pour la conservation de la nature (IRSNC). Des participants de 6 pays méditerranéens ont assisté à la session de formation. Durant la session, deux études de cas ont été sélectionnées afin d'être mises en application par les stagiaires dans deux PAM sélectionnés après la formation, avec le soutien et la supervision technique du CAR/ASP.

Résultat 3.2 - Conservation de la biodiversité et utilisation durable (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après 2010, y compris la pêche, le ballast, les espèces exotiques et les espèces en voie d'extinction et menacées)

a) Révision et mise en application de plans d'actions régionaux, de listes d'espèces et d'autres formes de biodiversité

80. Le CAR/ASP a préparé une version actualisée du plan d'action pour la conservation des cétacés dans la mer Méditerranéenne en collaboration avec ACCOBAMS.
81. Le CAR/ASP a préparé une version actualisée du plan d'action pour la conservation des coralligènes et autres bio-concrétions calcaires dans la mer Méditerranéenne.
82. Le CAR/ASP a préparé une version actualisée du projet du plan d'action actualisé concernant les espèces introduites et les espèces envahissantes dans la mer Méditerranéenne en ligne avec le processus de l'approche écosystémique et le programme de surveillance et d'évaluation intégrées.

b) Assistance technique et renforcement des capacités

83. Durant la mise en œuvre des plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées, le CAR/ASP a soutenu les actions suivantes:
- Mettre en place un centre de secours pour les tortues de mer dans la réserve naturelle côtière de Tyr dans le Sud- Liban.
 - Rendre le centre de secours pour les tortues de mer à Monastir en Tunisie à nouveau opérationnel.
 - Organiser le Second Symposium pour la conservation des oiseaux marins et côtiers (Hammamet en Tunisie, du 20 au 22 février 2015) en partenariat avec l'Association les Amis des Oiseaux (AAO, BirdLife Partner en Tunisie), MEDMARAVIS et deux organisations françaises : la Station biologique de la Tour du Valat et le Conservatoire du Littoral.
 - Organiser la 29^{ème} Conférence de la société européenne des cétacés (à St Julian, à Malte, du 23 au 25 mars 2015).
 - Organiser la 5^{ème} Conférence méditerranéenne sur les tortues de mer (à Dalaman, en Turquie, du 19 au 24 avril 2015) tenue en tandem avec le 35^{ème} Symposium international sur les tortues de mer.

- Réaliser une étude sur « la télémétrie par satellite appliquée aux rorquals communs dans la mer Méditerranéenne » par le centre de recherche Tethys autour de l'île de Lampedusa (en Italie) en mars 2015.
 - Mener une enquête sur la population des tursiops présents sur la côte nord de la Tunisie.
 - Collecter des informations sur le statut de la population des cétacés et leur interaction avec les pêches sur la côte de Damietta (en Egypte).
84. Au cours de la mise en application des plans d'action régionaux pour la conservation des habitats principaux (végétation marine, assemblages coralligènes et zones sombres)
- Au cours de la mise en application du plan d'action régional pour la conservation de la végétation marine dans la mer Méditerranéenne et afin d'aider les pays méditerranéens à développer leurs capacités nationales dans le domaine de la conservation de la végétation marine, le CAR/ASP promeut la présence des participants, y compris les étudiants des pays concernés par le projet MedKeyHabitats (l'Albanie, l'Algérie, la Croatie, l'Egypte, la Libye, le Monténégro, le Maroc et la Tunisie), lors du 4^{ème} atelier sur les herbiers à Magnoliophytes marines en Méditerranée (le MSW'15, à Oristano (Sardaigne) en Italie, du 18 au 22 mai 2015).
 - Durant la période biennale 2014-2015 et avant la douzième réunion pour les points focaux des ASP, l'Albanie a présenté au Secrétariat du CAR/ASP une proposition pour son inclusion dans la liste des ASPIM. C'est le parc national marin "Karaburun Sazan". La proposition a été préparée par le projet de soutien MedKeyHabitats.
 - Dans le cadre du projet MedKeyHabitats, une conférence sera tenue en juin 2015, en Tunisie, afin de discuter du processus des ASPIM (représentativité, cohérence, efficacité de gestion, etc). Cette conférence sera organisée en collaboration avec ACCOBAMS, CGPM, MedPAN et éventuellement UICN-Med.
 - A la lumière de la situation actuelle en Libye, les activités de cartographie planifiées dans le cadre du projet MedKeyHabitats ont été remplacées par le programme du renforcement des capacités pour 3 participants libyèens de l'Autorité générale de la Libye pour l'environnement (EGA). Par conséquent, le programme de formation comprend les 3 étapes suivantes :
 - Une session de formation pour la cartographie des habitats principaux par imagerie satellite et ROV.
 - Une session de formation pour l'utilisation du SIG pour la cartographie des habitats principaux.
 - Une formation en cours d'emploi concernant l'utilisation d'un sonar à balayage latéral durant les activités de cartographie planifiée pour la zone Cap Negro à Sidi Mechreg (au nord de la Tunisie).
85. Concernant les activités de base du projet MedKeyHabitats relatives à la cartographie des habitats marins principaux, le CAR/ASP a lancé deux appels d'offre afin d'entreprendre des activités de cartographie au Monténégro et en Tunisie, utilisant le sonar à balayage latéral et l'initiation à la surveillance des habitats principaux. En outre, en ce qui concerne l'Algérie et le Maroc, des méthodes plutôt classiques (plongée sous-marine, transects, hydroplanage) seront utilisées vu la géomorphologie des sites de travail sélectionnés.
86. Le CAR/ASP entreprendra, en collaboration avec OCEANA (le partenaire primaire), UICN Med et le Secrétariat du PAM/PNUE, un projet de conservation des eaux profondes au Liban. Ce projet vise à soutenir les efforts du Liban à mettre en vigueur sa stratégie PAM ; il contribuera aussi à augmenter les informations sur les écosystèmes des eaux profondes et ce dans des domaines en manque de données. Cette proposition sera préparée et mise en application en vertu du plan d'action pour les zones sombres.
87. Durant les derniers symposiums sur les habitats marins principaux tenus à Portoroz du 27 au 31 octobre 2014, il s'est avéré nécessaire d'amender, de discuter et de proposer de nouveaux faciès d'intégration de la liste des habitats de la Convention de Barcelone. Sur ce, le CAR/ASP a

proposé, durant la réunion des Points Focaux des ASP, un programme de travail afin de diriger son action durant les deux années à venir vers les activités suivantes :

- Une évaluation des inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation ;
- Une aide supplémentaire aux pays afin d'utiliser le Fonds spécial de développement (FSP) et de renforcer les capacités de cartographie, de surveillance et d'évaluation des habitats marins dans le cadre de l'EcAp ;
- Une mise à jour de la liste de référence des types d'habitats marins et côtiers.

88. Afin d'être en ligne avec le processus de l'EcAp, particulièrement le programme de surveillance et d'évaluation intégrées, le CAR/ASP a lancé une conception complète et une amélioration générale des bases de données en ligne concernant les espèces marines exotiques envahissantes dans la mer Méditerranéenne (www.mamias.org). Cette opération est menée par une expertise externe.

Résultat 3.3 - Réseau des aires protégées marines et côtières (MPA), y compris les zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale, étendues, renforcées et efficacement gérées

a) Assistance technique, renforcement des capacités et sensibilisation

89. Un nombre d'activités de communication et d'information visant à sensibiliser les acteurs principaux sur les valeurs et l'importance des aires protégées marines et côtières ont été mis en vigueur:

- Un film documentaire sur les aires protégées marines et côtières dans la Méditerranée est en cours de production (février-juillet 2015). Le tournage est prévu dans 4 aires protégées marines et côtières de la Méditerranée : la Baie de Porto Palermo en Albanie, Nueva Tabarca en Espagne, les Iles Kuriat et l'Archipel de Kerkennah en Tunisie. La première projection du film est prévue pour la mi-novembre 2015 durant l'atelier final du MedMPAnet.
- Le CAR/ASP a participé au premier symposium du monde arabe pour les aires protégées marines et côtières (à Hurgada, en Egypte, du 19 au 21 janvier 2015).
- Un article intitulé « Directives pour l'amélioration de la mise en vigueur du réseau des aires spécialement protégées dans la Méditerranée et de la connectivité entre les aires spécialement protégées » a été publié en décembre 2014, CIHEAM Lettre de veille n° 31.
- Le CAR/ASP a participé au premier symposium du monde arabe pour les aires protégées marines et côtières (à Hurgada, en Egypte, du 19 au 21 janvier 2015).
- La quatrième édition (mars 2015) de la newsletter de MedMPAnet a été compilée et diffusée.

b) Evaluations/Analyses

90. Durant la CdP 18 (à Istanbul, en Turquie, décembre 2013), les parties contractantes ont demandé au Secrétariat du PAM/PNUE de préparer, avec toutes les composantes relatives du MAP et en étroite collaboration avec les parties contractantes et les acteurs pertinents, un projet de feuille de route pour un réseau global cohérent de aires protégées marines et côtières bien gérées afin d'atteindre l'objectif 11 de Aichi dans la Méditerranée. Ce projet devrait être pris en considération par la CdP 19 en vue de son adoption (Décision IG.21/5). Dans le cadre du suivi de son mandat, le CAR/ASP a soumis, à la douzième réunion des points focaux des ASP (à Athènes, en Grèce, du 25 au 29 mai 2015) :

- Une évaluation du progrès accompli jusqu'à présent dans la mise en vigueur du « Programme de travail régional pour les aires côtières et marines protégées dans la mer Méditerranéenne, y compris les eaux profondes », adopté par la CdP 16 (à Marrakech, au Maroc, en novembre 2009) ; et

- « Un projet de feuille de route pour un réseau global cohérent des aires protégées marines et côtières bien gérées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi dans la Méditerranée ».
91. En vue de la préparation de la réunion des points focaux, la première version du projet de feuille de route a été discutée, revue et finalisée durant la réunion ad hoc tenue à Tunis, en Tunisie, les 27 et 28 avril 2015, avec la participation de bon nombre d'experts méditerranéens et d'organisations régionales partenaires : ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, MedPAN et le fonds mondial pour la nature (WWF-MedPO).
 92. Le CAR/ASP, MedPAN et le WWF-MedPO ont élaboré une étude régionale/analyse des lacunes pour les besoins financiers des aires protégées marines et côtières de la Méditerranée. L'étude a été finalisée fin mai 2015.
 93. Dans le cadre du rapport périodique ordinaire des ASPIM biennales 2014-2015, 22 commissions techniques consultatives (CTC) mixtes (indépendantes-nationales) ont été mises en place par les autorités nationales compétentes avec le soutien du CAR/ASP (notamment pour la mobilisation des experts indépendants non-nationaux) pour les 22 ASPIM concernées ci-dessous :
 - La réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (en France);
 - Le Parc national de Port-Cros (en France);
 - Le sanctuaire de Pelagos pour la protection des mammifères marins (en France, en Italie, à Monaco);
 - L'aire marine et la réserve naturelle de Torre Guaceto (en Italie);
 - L'aire marine protégée de Capo Caccia-Isola Piana (en Italie);
 - L'aire marine protégée de Tavolara-Punta Coda Cavallo (en Italie);
 - L'aire marine protégée de Miramare (en Italie);
 - L'aire marine protégée de Plemmirio (en Italie);
 - L'aire marine protégée de Punta Campanella (en Italie);
 - Le parc national d'Al-Hoceima (au Maroc);
 - L'île d'Alboran (en Espagne);
 - Le parc national de l'archipel de Cabrera (en Espagne);
 - Le parc naturel de Cabo de Gata-Nijar (en Espagne);
 - Le parc naturel du Cap de Creus (en Espagne);
 - Les îles Columbretes (en Espagne);
 - Mar Menor et la zone orientale méditerranéenne de la région du littoral de Murcie (en Espagne) ; - Les falaises de Maro-Cerro Gordo (en Espagne);
 - Les îles Medes (en Espagne);
 - Le fonds marin de Levante d'Almeria (en Espagne);
 - Les îles de Kneiss (en Tunisie);
 - L'archipel de La Galite (en Tunisie); et
 - Le parc national des îles de Zembra et Zembretta (en Tunisie).
 94. Les rapports de réexamen adoptés et signés par les 22 commissions techniques consultatives (CTC) ont été soumis au CAR/ASP et présentés lors de la 12^{ème} Réunion des Points Focaux pour les Aires spécialement protégées (ASP) (Athènes, Grèce, du 25 au 29 mai 2015).

c) *Elaboration des directives de création des Aires marines protégées (AMP) et des modules d'enseignement sur les AMP*

95. Le CAR/ASP collabore avec l'Université de Séville et la Junte d'Andalousie (*Junta de Andalucía*), en Espagne, en vue d'élaborer un "manuel sur le biote côtier et sa surveillance environnemenle dans les AMP méditerranéennes". La version originale (espagnole) a été finalisée en mars 2015. Les versions anglaise et française sont en cours de finalisation et de révision.
96. Le CAR/ASP collabore avec le Centre pour la recherche marine RCAMI de l'Université d'Alicante (Santa Pola, Espagne) en vue d'élaborer un "module d'enseignement sur la surveillance écologique dans les AMP méditerranéennes", en anglais et en français. Le module d'enseignement sera prêt en septembre 2015.
97. Le CAR/ASP, le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN) et le Programme méditerranéen du World Wild Fund (WWF-MedPO), collaborent en vue d'élaborer un "guide pour le financement des AMP", consacré aux gestionnaires et praticiens des AMP.

d) *L'amélioration de la gestion des AMP*

98. L'Algérie: Le CAR/ASP soutient l'Algérie dans le processus de déclaration de la partie marine de la zone côtière de Réghaia en tant qu'AMP. Après l'élaboration de l'étude socio-économique et des parties prenantes en 2013, une étude écologique des parties marines et côtières de la zone a été finalisée en avril 2015, permettant ainsi le déclenchement du processus de consultation en vue d'établir un plan de gestion pour les futures AMP.
99. L'Egypte: Au cours d'une série de réunions techniques avec les autorités environnementales égyptiennes (Le Caire, Egypte, du 18 au 20 janvier 2015), le CAR/ASP a exprimé son soutien à l'Egypte afin d'améliorer la planification pour la gestion de l'AMP de la baie de Sallum (Ouest de l'Egypte). En guise de suivi, une étude socio-économique de l'AMP de la baie de Sallum et de ses alentours, fondée sur une analyse documentaire et une collecte des données sur le terrain, a été entreprise en mars 2015. Le rapport final sera disponible à la fin de juin 2015.
100. Le Liban: Le CAR/ASP a soumis les résultats des caractérisations écologiques marines, y compris des plans de zonage et des propositions de gestion, de 6 sites marins le long de la côte libanaise (la péninsule d'Enfeh, les falaises de Ras Chekaa, les falaises de Raoucheh, Sidon, Tyr et Naqoura) au cours d'un atelier tenu le 14 avril 2015, à Beyrouth, au Liban. A partir de ces résultats, le processus de la déclaration légale des AMP de Ras Chekaa et de Naqoura a été lancé.
101. Le Maroc: Dans le cadre du processus visant à élaborer un plan de gestion pour la future AMP du Cap des Trois Fourches (Nord-est du Maroc), le CAR/ASP a organisé, le 21 et 22 avril 2015, à Nador, au Maroc, un atelier de consultation des parties prenantes dont le but était de discuter la vision et les objectifs de la gestion avec les parties prenantes concernées.
102. La Tunisie: Dans le cadre du processus visant à élaborer un plan de gestion pour l'AMP des îles Kuriat (Est de la Tunisie), le CAR/ASP a discuté et entériné la version finale du projet de plan de gestion avec les parties prenantes impliquées au cours d'un atelier, tenu le 26 février 2015, à Monastir, en Tunisie.

e) *Soutien au processus de l'établissement d'Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) communes en haute mer*

103. Les activités en haute mer du CAR/ASP ont produit les résultats prévus au cours de la période considérée et sont parvenues aux derniers mois de leur mise en œuvre. Les efforts visant à identifier les Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) en haute mer, y compris les eaux profondes, sont soutenus davantage sur le plan mondial par la classification

réussie de 15 Secteurs écologiquement et biologiquement significatifs (SEBS) pour la Méditerranée par la Convention sur la diversité biologique (CDB), en octobre 2014, y compris deux en mer Adriatique et deux dans le Canal de Sicile/le plateau tunisien, des régions soutenues dans la phase actuelle du projet MedOpenSeas.

104. Le CAR/ASP a organisé la deuxième série de réunions de consultation portant sur la mer Adriatique et le Canal de Sicile/le plateau tunisien. Les réunions ont été tenues le 13 et 14 avril 2015, à Sciacca, ainsi que le 22 et 23 avril à Trieste, en Italie, avec le soutien de l'Italie. Cela s'inscrit dans le cadre du travail effectué par le CAR/ASP en vue de soutenir la création des zones comprenant des AMP au-delà de la juridiction nationale ou dans des zones où les limites de souveraineté ou juridiction nationale ne sont pas encore définies. A la suite des réunions, la plupart des pays participants ont fait part de leur volonté de développer le futur travail axé sur les SEBS mentionnés dans le but d'assurer une meilleure gestion spatiale marine, y compris à travers des mesures de conservation spatiale et les ASPIM, avec l'implication accrue des pays eux-mêmes dans l'élaboration de projets sur mesure afin de soutenir ces tâches.
105. La détermination d'une stratégie commune pour coordonner les efforts de conservation spatiale entre l'Accord de la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) en vertu de la Convention sur les espèces migratrices (CEM), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et le CAR/ASP, avec la contribution du Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), est actuellement en cours, tout en profitant des discussions préliminaires et des collaborations bilatérales à long terme entre les organismes susmentionnés.
106. Une étude est en cours de développement pour l'identification de bonnes pratiques utiles aux fins de l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des plans de gestion dans le cas des ASPIM communes en haute mer, en fonction de l'approche visant à faciliter la préparation de propositions conjointes pour l'inscription sur la liste des ASPIM conformément à l'article 9 du Protocole ASP/DB. Cette étude a pour objectif d'aider les parties contractantes à mieux connaître les structures et les organes de gouvernance actuels des zones gérées transfrontalières et leur fonctionnement en terme d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre de leur plan de gestion. L'Étude est censée être un outil pratique qui facilite l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de futurs plans de gestion, tels que les zones de la Méditerranée. L'étude analyse les meilleures pratiques et études de cas portant sur la gestion de larges zones transfrontalières, les ressources marines qui se chevauchent, ainsi que les zones de protection marine comprenant notamment de larges étendues d'océans. L'étude accordera une importance particulière aux aspects institutionnels liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion auprès des parties qui ont fait part de leur volonté de participer à la mise en place ou qui sont actuellement impliquées dans la gestion d'ASPIM communes.

3.3 Contrôle et prévention de la pollution (Thème IV)

Résultat 4.1 – Alerte précoce contre la pollution (déversements, substances dangereuses)
--

a) Evaluations/Analyses

107. La transmission des données de contrôle de tous les pays demeure un défi. Grâce au travail du groupe en ligne sur les contaminants, l'on a pu recevoir une énorme quantité de données provenant de stations de référence de 7 parties contractantes.
108. Des missions d'assistance technique ont été organisées et tenues en Egypte, au Maroc et en Algérie pour soutenir les programmes d'assurance de la qualité des données en matière de transmission de données de contrôle de la pollution. La promotion de la transmission et de la qualité des données transmises en provenance des parties contractantes demeure une tâche prioritaire pour le Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la mer (MED POL) à l'avenir.

109. A partir des nouvelles données fournies, le Secrétariat a entrepris le travail nécessaire pour définir les critères d'évaluation du contexte ayant trait aux contaminants. Les termes de référence préparés pour un consultant régional ont prévu le déclenchement du travail en été 2015 et la fourniture de soutien au groupe en ligne sur les contaminants.
110. Un Accord de financement à petite échelle (AFPE) pour la disponibilité des fonds en vue de soutenir le programme de contrôle de la pollution marine est en cours de finalisation pour la Tunisie, le Maroc et l'Albanie.
111. En ce qui concerne la transmission de l'inventaire des budgets nationaux de base (BNB) pour les charges de polluants par pays, trois autres pays ont présenté les rapports de 2013, à savoir, le Liban, le Monténégro et la Turquie. Le travail dans les autres pays se poursuit et devrait se terminer d'ici l'été 2015. La transmission des budgets nationaux de base demeure une obligation délicate pour la plupart des parties contractantes. La transmission en ligne des budgets nationaux de base permettrait aux parties contractantes d'adopter une approche harmonisée pour estimer les charges de polluants en ayant recours, le cas échéant, à la soumission des registres de rejets et transferts de polluants (RRTP). De plus, la soumission en ligne améliorerait la qualité des données déclarées. Une première formation sur l'utilisation du système d'information des budgets nationaux de base (BNB) devrait avoir lieu au cours de la réunion des points focaux de MED POL en juin 2015.
112. Une lettre d'accord (LA) a été signée en mai 2015 avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)/les Laboratoires environnementaux des applications nucléaires (LEAN), afin de soutenir les pays de la Méditerranée œuvrant à renforcer l'assurance de la qualité des données dans des laboratoires qui mettent sur pied des programmes nationaux de contrôle de la pollution marine.
113. Des méthodes analytiques recommandées: Dix (10) méthodes recommandées, développées dans le cadre de la collaboration entre les Laboratoires environnementaux des applications nucléaires (LEAN) et les Laboratoires des études environnementales marines (LEEM) de l'AIEA et le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) MED POL du PNUE au cours de 2011-2013, ont été modifiées dans un format commun et soumises au MED POL en vue de considération par les Points Focaux du MED POL et d'utilisation par les laboratoires désignés du MED POL, le cas échéant. Ces méthodes ont été conçues comme méthodes d'orientation à adopter par les laboratoires en guise de point de départ afin de créer leurs propres procédures opérationnelles permanentes pour l'analyse des contaminants dans les échantillons marins.
114. Le programme de l'assurance de la qualité portant sur les paramètres liés aux éléments nutritifs dans le cadre de Quasimeme a été lancé en 2015 pour 15 laboratoires. Une collaboration s'est également instaurée avec l'Université d'Alessandria, en Italie, dans le but de soutenir sept pays au moins et de former des experts de contrôle nationaux sur le contrôle des effets biologiques pour un certain nombre de biomarqueurs. A cet égard, deux Accords de financement à petite échelle (AFPE) ont été signés au début de 2015 avec les deux institutions. Bénéficiant de fonds supplémentaires disponibles, une augmentation du nombre de laboratoires à participer aux deux programmes est prévue. A cette fin, le Secrétariat a envisagé l'usage de fonds externes provenant de la nouvelle approche écosystémique (EcAp) et/ou le projet du système d'information environnementale partagée (SIEP), le cas échéant.
115. La mise à jour de l'évaluation des déchets marins de 2010 est en cours de finalisation. Cette mise à jour a été effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 11 du Plan régional pour les déchets marins (PRDM) selon lequel les parties contractantes devraient préparer la première évaluation 2 ans après l'entrée en vigueur du Plan régional (8 juillet 2013). Ce rapport mis à jour comporte également des propositions de données de référence qui permettraient de mesurer la mise en œuvre des objectifs pertinents du Bon état écologique (BEE) des déchets marins. En outre, ce rapport mis à jour sur les déchets marins renfermera des informations modernes sur les engins de pêche perdus en Méditerranée, recueillis avec l'aide du Bureau d'information méditerranéenne sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO ECSA).

116. Dans le cadre du projet du Système méditerranéen d'aide à la décision pour la sécurité maritime (MEDESS-4MS), le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) a lancé un appel d'offres pour le développement d'un Système d'information géographique (SIG), la mise à jour de l'ensemble de données et une interface de visualisation. Les données et les cartes recueillies durant la mise en œuvre du projet, y compris le trafic maritime, les incidents maritimes, les installations offshore, les installations côtières de manutention d'hydrocarbures et le matériel d'intervention contre les déversements d'hydrocarbures, ainsi que les cartes de sensibilités environnementales et socio-économiques, ont été intégrés dans le MEDGIS-MAR, développé par REMPEC, dans le cadre du projet du MEDESS-4MS. La plateforme est désormais accessible à partir du site web <http://medgismar.rempec.org/>. Afin de profiter des collectes de données existantes sur les données environnementales et socio-économiques et de créer de nouvelles synergies entre les composantes du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), un mémorandum d'accord a été signé avec le Plan Bleu et le CAR/ASP.
117. Le mémorandum d'accord entre le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) et le REMPEC dans le cadre de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) du REMPEC a été prolongé pour une période de deux ans. Le mémorandum d'accord entre le Réseau opérationnel méditerranéen pour le Système mondial d'observation de l'océan (MONGOOS) et REMPEC dans le cadre de l'UAM est en cours de signature par les membres du MONGOOS.
118. La mise sur pied du projet approuvé de deux ans pour la Préparation aux interventions de nettoyage du littoral pollué par le pétrole et de la faune mazoutée (POSOW 2), cofinancé par l'Instrument financier pour la protection civile de la Commission européenne, a été étendue à l'Algérie, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Turquie, et a démarré en février 2015. Le POSOW 2 est coordonné par le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre) en coopération avec l'Institut supérieur pour la protection et la recherche environnementale (Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale – ISPRA), en Italie, la Direction générale des eaux maritimes et intérieures (DG-MARINWA), en Turquie, l'Institut Portuario de Estudios y Cooperación de la Comunidad Valenciana (FEPORTS), en Espagne, l'Académie arabe des sciences, des technologies et du sport maritime (AASTMT), en Égypte, et REMPEC. Le projet vise à soutenir la création d'une synergie de coopération régionale dans le domaine de la pollution marine à travers la promotion des connaissances et le renforcement des capacités des opérateurs professionnels et bénévoles qui travaillent dans les services de protection civile, dans les municipalités et dans les organisations non gouvernementales (ONG), dans les États du bassin méditerranéen. Au cours de la période considérée, REMPEC a participé à la réunion de lancement, mis à jour le site web du POSOW (www.posow.org) et contribué à la préparation du manuel sur la "Réaction des pêcheurs locaux aux déversements de pétrole dans le milieu marin".
119. Pour des raisons de sécurité, l'activité proposée quant aux Plans d'urgence nationaux pour la lutte contre la pollution marine pour la Libye a été ajournée. En ce qui concerne le Liban, le REMPEC a obtenu des fonds du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI) et communiquait avec les autorités compétentes libanaises en vue d'entreprendre, en 2015, le développement du Plan d'urgence national pour la lutte contre les déversements de pétrole et des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD). Il convient de noter que trois pays seulement (la Bosnie-Herzégovine, le Liban et la Libye) ne disposent toujours pas de plans d'urgence.
120. L'activité financée par le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la fourniture d'une assistance technique en vue d'établir un système d'intervention national contre les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) en Égypte comprenait une mission d'établissement des faits en Égypte, menée du 8 au 12 février 2015, et une réunion nationale afin de présenter les recommandations issues de la mission d'établissement des faits en vue de fonder un système d'intervention national contre les

substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) en Egypte. La réunion sera tenue au Caire, en Egypte, le 7 juin 2015.

Résultat 4.2 – Réduction des niveaux de pollution dans les environnements marins et côtiers de la Méditerranée
--

a) Mise en œuvre des politiques régionales

121. L'établissement de la structure institutionnelle nationale au niveau national pour la mise à jour des Plans d'action nationaux (PAN) a évolué à l'aide d'une assistance financière et technique garantie en accord avec la composante de renforcement des capacités Horizon 2020 (H2020) de l'Union pour la Méditerranée (UpM) pour les pays du sud de la Méditerranée, à l'aide de l'association stratégique du PAM/PNUE - GEF pour le grand écosystème marin méditerranéen (MedPartnership), ainsi que le financement du Programme d'action mondial (PAM) pour les autres pays éligibles. Israël, de son côté, a fourni 45000 euros pour soutenir la mise à jour des Plans d'action nationaux (PAN) et les activités régionales pertinentes.
122. Huit consultants nationaux sont recrutés en collaboration avec les Points Focaux de MED POL à travers le projet de la Gestion intégrée durable de l'Eau (SWIM) de l'initiative Horizon 2020 (H2020), y compris la Palestine, et un consultant en cours d'adoption pour l'Algérie. Cinq consultants nationaux sont en cours de recrutement par MED POL pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Egypte, la Libye, le Monténégro et la Turquie, à travers le projet MedPartnership. Quatre pays ont été soutenus, à savoir, l'Egypte, le Liban, le Maroc et la Tunisie, pour garantir un processus consultatif et participatif avec les parties prenantes et les partenaires concernés. Plusieurs ateliers nationaux visant à lancer le processus des Plans d'action nationaux (PAN) ont été organisés au Liban, en Israël et au Maroc. De plus, des équipes de mise à jour des PAN ont été établies dans tous les pays.
123. Pour ce qui est des activités régionales liées à la mise à jour des PAN, deux réunions des Points Focaux du MED POL ont été tenues en 2014 et 2015 afin de négocier et d'approuver les directives relatives à la mise à jour des PAN. Une réunion régionale a été tenue à Athènes du 11 au 13 mai 2015 en vue de soutenir les équipes nationales de mise à jour des PAN (coordonnateurs, consultants), avec la mise en œuvre des directives relatives à la mise à jour des PAN. La réunion a permis un échange d'expériences avec des projets et des cadres de politique comparatifs et comportait une série de sessions pratiques dont le but était de renforcer les capacités des participants afin qu'ils puissent entreprendre les différentes démarches de la mise à jour des PAN – à partir de l'évaluation initiale jusqu'à la sélection des programmes finaux de mesure. Une attention particulière a été accordée aux démarches suivantes de la mise à jour des PAN: l'évaluation du repère à moyen terme; l'analyse des lacunes et l'établissement d'objectifs opérationnels nationaux afin de réaliser les objectifs du Bon état écologique (BEE), les engagements des plans régionaux et les objectifs des Plans d'actions stratégiques (PAS-MED); ainsi que l'identification et la priorisation des mesures afin de parvenir aux objectifs fixés. L'analyse économique dans la mise à jour des PAN était une composante majeure de la réunion alors que les orientations relatives à l'établissement des coûts de mise en œuvre des quatre plans régionaux (sur la demande biochimique d'oxygène (DBO) de l'industrie des eaux usées urbaines et de l'industrie alimentaire, sur le mercure et sur les déchets marins) ont été soumises, et des sessions pratiques ont été tenues sur les analyses coût-efficacité (ACE) et les analyses coût-bénéfice (ACB). L'utilisation des outils d'analyse économique dans la mise à jour des PAN a pour objectif de renforcer la cohérence globale des PAN mis à jour, de promouvoir la sélection finale des mesures et d'accroître la durabilité financière des PAN.
124. 930 tonnes de PCB ont été auditées et seront disposées dans le cadre du projet MedPartnership. A ce jour, environ 100 tonnes de PCB ont été déjà livrées à la France par la Turquie. Un guide de PCB a été élaboré sur la base des projets et des expériences pilotes. La Formation sur la Convention de Bâle des procédures de notification concernant les exportations et les importations des déchets dangereux est effectuée en Turquie, en Egypte et en Bosnie-Herzégovine.

125. Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux demeure une grande priorité pour le Secrétariat. À cette fin, des activités de formation conjointes ont été envisagées dans le cadre du programme de renforcement des capacités 2015 l'UpM H2020 qui sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le programme MED POL. Des plans régionaux sur le mercure et les déchets dangereux seront mis en oeuvre. En ce qui concerne le Plan Regional au sujet des déchets en mer (MLRP), une réunion est prévue avec tous les partenaires régionaux (H2020, CAR/CPD, REMPEC, CGPM, ACCOBAMS, etc.) à des fins de coordination et de priorisation. En outre, le programme mondial d'action (GPA) vient de confirmer un soutien préliminaire de 50 000 dollars pour soutenir les pays qui développent des plans d'action nationaux sur la gestion des déchets marins. Ce programme entreprend un inventaire des initiatives, des institutions et des mandats concernant les déchets en mer existants en Méditerranée tout en soutenant la création d'un centre régional dans le cadre du partenariat mondial des déchets en mer. En outre, en étroite collaboration avec H2020, des discussions bilatérales ont eu lieu avec OSPAR sous le leadership de la France et de l'Espagne en vue de coordonner les actions pour la mise en œuvre de MLRP entre les deux programmes.
126. En ce qui concerne le renforcement de l'inspection de l'environnement, deux ateliers régionaux de formation ont eu lieu à Athènes, en Grèce, du 25 jusqu'au 27 novembre 2014, abordant les outils modernes de contrôle de la pollution ainsi que le respect et l'application du Protocole de la Convention de Barcelone en accord avec les activités et sources terrestres (LBS). La réunion a réaffirmé la nécessité de poursuivre et de formaliser la conformité et l'application du réseau de la Méditerranée, établi dans le cadre du Protocole LBS de la Convention de Barcelone, et d'étendre son champ d'application à d'autres aspects et protocoles, tels que le dumping et les déchets dangereux. En outre, deux ateliers nationaux similaires ont eu lieu en Egypte et au Maroc en décembre 2014. L'objectif était de former les experts locaux sur l'utilisation des outils de soutien de la politique VLE/NQE ainsi que de renforcer les capacités nationales en matière de conformité et de renforts de la législation nationale.
127. Une réunion conjointe régionale sur la bonne gestion de l'environnement et du trafic illicite de produits chimiques et des déchets dangereux en Méditerranée a été organisée à Istanbul, en Turquie, du 7 au 9 avril 2015. La réunion a examiné et adapté le Guide pour la bonne gestion de l'environnement des PCB. La réunion a tiré des conclusions sur les travaux futurs du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et les priorités en ce qui concerne les substances dangereuses et les produits chimiques périmés, ainsi que la lutte contre le trafic illégal dans la Méditerranée.
128. Au titre du projet MedPartnership, MED POL, en collaboration avec le CAR/CPD, a livré des projets consolidés des lignes directrices suivantes :
- Lignes directrices pour la bonne gestion écologique des PCB dans la Méditerranée;
 - Lignes directrices pour la bonne gestion écologique des huiles lubrifiantes utilisées dans la Méditerranée;
 - Lignes directrices pour les possibilités de prévention de la pollution dans l'industrie du secteur de la tannerie au sein de la Méditerranée;
 - Lignes directrices pour la bonne gestion écologique des batteries à plomb utilisées dans la Méditerranée.
129. Dans le cadre du projet EcAp, MED POL a livré le projet des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour la pêche des déchets dans la Méditerranée.
130. Conformément à la décision IG.21/9 (UNEP(DEPI)/MED IG.21/9) sur MENELAS, adoptée par la Conférence des parties 18 (COP 18), les Parties contractantes ont été invitées à nommer un représentant désigné pour participer activement au réseau. Au moment de la rédaction de ce rapport, douze (12) Etats riverains de la Méditerranée ont nommé leurs représentants. Conformément à la même décision, dans le cadre du projet régional - Gouvernance et développement des connaissances (ReGoKo), financé par le Fonds pour l'environnement mondial

(FEM) et avec le soutien financier du gouvernement de la France, le Plan Bleu en coordination avec REMPEC a développé le système d'information MENELAS. REMPEC, en collaboration avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) et les autorités françaises, organisera, durant la seconde moitié de 2015, la première réunion MENELAS qui se tiendra en France avec probablement une opération de surveillance aérienne coordonnée pour les rejets de pollution illicites des navires.

3.4 Consommation et production durables (Thème V)

Résultat 5.1 - Raisons affectant les écosystèmes abordés: les activités économiques, les modes de consommation, les infrastructures et le développement spatial plus durable.

131. Les matériaux de formation basés sur la boîte à outils de la CPD pour les décideurs politiques sont en cours de préparation par le CAR/CPD. La méthodologie est axée sur quatre domaines prioritaires: l'alimentation et l'agriculture; Consommateurs et fabrication de marchandises; Tourisme; et Logement et Construction. Une session de «formation des formateurs» aura lieu en juin.
132. En ce qui concerne le Programme de formation et de soutien pour les entrepreneurs verts et les organisations de la société civile (OSC), le CAR/CPD a développé les activités suivantes:
- Quatre missions d'évaluation pour identifier des partenaires stratégiques locaux ont eu lieu: au Liban, du 19 au 21 février, en Jordanie, du 21 au 25 février, en Israël, du 26 au 30 avril et en Palestine, du 29 au 1^{er} mai. Une mission exploratrice est prévue pour juin 2015, en Egypte.
 - En conformité avec les Points Focaux SwitchMed, des partenaires stratégiques locaux pour le programme de formation des entrepreneurs verts ont été sélectionnés: le Maroc (Réseau Marocain de l'Économie Sociale et Solidaire - REMESS et la Fondation du Jeune Entrepreneur - FJE), l'Algérie (Centre National des Technologies de Production Plus Propres - CNTPP), la Tunisie (Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis - CITET et la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie - CONNECT) et la Jordanie (Business Development Center - BDC). Le processus de sélection des partenaires locaux stratégiques au Liban, en Israël, en Palestine et en Egypte est en cours.
 - Le matériel de formation sur l'entrepreneuriat vert a été conçu et traduit en français et le plan a été créé.
 - L'appel pour les entrepreneurs verts a été lancé en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Plus de 600 demandes ont été reçues jusqu'à présent. Deux formations de formateurs des entrepreneurs verts ont été organisées: l'une en Alger (Algérie) du 17 au 21 mai 2015 et l'autre à Tunis (Tunisie) du 25 au 29 mai 2015. La formation suivante des formateurs aura lieu à Rabat (Maroc), du 8 au 12 juin 2015. La formation des entrepreneurs verts est prévue de commencer vers septembre 2015.
 - La première version de The Switchers¹ a été lancée. The Switchers est une plateforme web pour recueillir les solutions innovatrices sociales et écologiques en Méditerranée.
 - Une étude sur le potentiel de Crowdfunding comme source de financement pour les entrepreneurs verts et des initiatives d'innovation sociale et écologique est en cours.
 - La conception de la méthodologie de formation et de soutien ciblant les OSC et la formation des formateurs locaux a été lancée.
133. Le CAR/CPD a mis à jour le portefeuille de projets d'idées pour des activités pilotes pour l'Algérie, le Liban, le Maroc et la Tunisie afin de mettre en œuvre des éléments existants/en cours des processus nationaux de la CPD ou ceux liés à l'économie verte. Certaines activités proposées se concentrent, en particulier, sur les achats durables dans le secteur du tourisme, le recyclage des déchets organiques, la construction durable dans les zones côtières, le tourisme et les installations du marché. Des consultations avec les acteurs nationaux (Points Focaux

Nationaux) ont été menées afin de choisir le sujet qui sera abordé par les activités pilotes de la CPD.

134. En ce qui concerne le centre CPD de la Méditerranée, le CAR/CPD a poursuivi le développement des activités déjà en cours :

- La plateforme de connaissances du web en ligne a été constamment mise à jour et au moins un élément¹ de nouvelles est publié chaque semaine. Le deuxième bulletin d'information a été publié en février 2015. De plus, le Réseau d'action sociale a augmenté pour atteindre 270 membres.
- Les lignes directrices² de valorisation et de visibilité de SwitchMed ont été révisées et téléchargées sur le Réseau d'action sociale. En outre, des Lignes directrices de l'utilisateur du réseau d'Action³ ont été préparées.
- Une stratégie détaillée des médias sociaux est en cours de préparation. Présentement, SwitchMed gagne chaque jour plus d'adeptes sur les réseaux des médias sociaux.
- Une fiche d'information SwitchMed des activités de renforcement des capacités ciblant les fournisseurs de services industriels a été publiée³. La conception et l'impression des fiches d'information sur l'engagement avec les décideurs, les entrepreneurs et les start-ups seront finalisés vers la fin mai.
- Une note conceptuelle sur l'intensification des activités de démonstration a été élaborée. Des experts dirigeront des groupes de travail sur l'intensification des activités de démonstration (fabrication durable et entrepreneuriat vert) sont inclus dans le processus de recrutement.
- SwitchMed Connect⁴, le premier rassemblement annuel des acteurs méditerranéens, est en cours de préparation. Il vise l'établissement de synergies, l'échange de connaissances et l'intensification écologique et sociale de solutions innovantes. L'événement aura lieu le 29 et 30 octobre 2015, à Barcelone, en Espagne.
- Après avoir conclu un partenariat avec la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBEA), qui est un réseau de 24 banques éthiques européennes et alternatives financières dont l'intérêt stratégique vise à promouvoir la finance éthique, le CAR/CPD a préparé un plan de travail pour le projet 'Réseau d'investissement d'impact vert'. Dans le cadre de ce projet, le CAR/CPD oeuvrera à identifier et à attirer d'autres réseaux d'investissement ainsi que les secteurs financiers nationaux et internationaux afin d'investir dans des entrepreneurs verts et des start-ups dans quatre pays pilotes: l'Égypte, le Liban, la Tunisie et le Maroc. Le projet est une extension du Programme SwitchMed et est financé par l'Union Européenne
- Les événements parallèles suivants ont été organisés: (i) la session "Comment aider les pays en développement à développer les initiatives d'économie de collaboration et de l'innovation sociale?" Dans le cadre du Festival Ouishare, le 19 et 20 mai à Paris et à Bruxelles; (ii) cabine au Forum européen sur l'éco-innovation, le 20 et 21 mai, à Barcelone, en Espagne; (iii) Le CAR/CPD a également participé à l'Union pour la Conférence méditerranéenne sur la favorisation de la participation des femmes à la vie économique, le 20 et 21 mai, à Barcelone, en Espagne; (iv) un groupe de discussion sera animé par le centre de connaissance CPD⁵ lors des Journées européennes du développement sur l'accès au financement pour les PME vertes.
- La modélisation des parties prenantes régionales de la CPD a commencé et une première liste régionale et nationale des parties prenantes a été élaborée. Certains intervenants-clés identifiés dans la modélisation régionale des parties prenantes ont été approchés et acquis en tant que partenaires stratégiques du centre CPD de la Méditerranée. Jusqu'à ce jour, nous avons acquis 10 partenaires stratégiques. La liste des parties prenantes nationales sera utilisée pour adresser les invitations à l'atelier national sur la synergie.

135. Le Prix de Catalunya sur l'éco-conception a accepté la proposition du CAR/CPD à introduire une catégorie méditerranéenne. Le centre l'a diffusé à tous les pays de la région. 45 demandes ont été reçues: 3 de Croatie, 1 d'Egypte, 9 d'Espagne, 6 de France, 1 de Grèce, 6 d'Israël, 12 d'Italie, 2 du Liban, 1 du Maroc, 1 de Tunisie et 3 de Turquie. Le gagnant recevra un prix de 5000 € et un soutien pour diffuser le projet.

3.5 Changement climatique (Thème VI)

Résultat 6.1 - Région méditerranéenne capable de faire face aux défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des impacts potentiels et des vulnérabilités écologiques.

136. Les lignes directrices pour s'adapter à CVC tout au long de la côte méditerranéenne ont été finalisées, traduites en français et présentées lors de la Conférence finale MedPartnership sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

137. Le rapport sur l'évaluation de l'impact du CVC sur l'assurance mondiale et le secteur de la banque a été finalisé, traduit en français et présenté lors de la Conférence finale MedPartnership sur la GIZC.

Résultat 6.2 – Réduction de la vulnérabilité socio-économique

138. La réunion d'experts nationaux sur la révision de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine des navires, organisée par REMPEC à Malte, le 11 et 12 mars 2015, a abordé et convenu sur les Objectifs spécifiques 15 - Pour examiner la possibilité de désigner la mer de la Méditerranée ou des parties de celle-ci, comme une zone de contrôle des émissions SOx en vertu de la convention MARPOL, Annexe VI, et de mettre en œuvre efficacement les mesures d'efficacité énergétique existantes.

139. Le rapport sur l'évaluation de DIVA pour la Croatie a été finalisé et présenté au comité interministériel mis en place pour suivre la préparation de la stratégie marine et côtière croate lors de sa réunion ordinaire tenue à Zagreb, le 22 avril 2015. Le rapport a également été présenté à la Conférence finale MedPartnership sur la GIZC.

140. Les travaux sur l'évaluation de DIVA pour la Tunisie est en cours. Les informations et les données nécessaires pour l'exécution du modèle DIVA sont en cours de traitement.

141. La réduction de l'échelle de DIVA pour le comté de Sibenik-Knin a été finalisée, sur la base des résultats DIVA Croatie. Elle a été présentée à l'atelier participatif "Climagine", tenu à Šibenik, le 21 avril 2015, au sein de la préparation du plan côtier de Sibenik-Knin.

142. Les réunions de travail régulières avec l'équipe d'experts nationaux ont été organisées dans le cadre du Plan de GIZC pour la région de Sibenik-Knin. La méthode participative "Climagine" a été entièrement intégrée dans l'élaboration du plan. Les indicateurs et scénarios ont été discutés avec les parties prenantes locales et le plan est en cours de rédaction.

Résultat 6.3 - Évaluer et fournir des informations pour réduire les impacts environnementaux négatifs de l'atténuation et de l'adaptation des stratégies et technologies (par exemple, parcs éoliens, énergie des océans, capture et stockage du carbone).

143. Il n'y avait aucune activité planifiée et réalisée durant cette période.

IV. Défis, mesures et actions de gestion

144. L'interface science-politique reste un défi majeur, en particulier en ce qui concerne le travail de surveillance EcAp.

Mesure

Ouvrer et collaborer plus étroitement avec l'EcAp sur les projets scientifiques de la Méditerranée (principalement des projets de l'UE financés par le septième programme-cadre) font partie de la stratégie de gestion des risques à cet égard, ainsi que l'établissement de partenariats avec d'autres acteurs-clés dans la région (CGPM, ACCOBAMS) et au-delà (échange des meilleures pratiques avec d'autres conventions sur la mer régionale, comme OSPAR).

145. Les défis actuels et à venir dans la mise en œuvre du Programme MedPartnership sont la cause des retards administratifs dus à la transition Umoja.

Mesure

Pour éviter des retards et des obstacles importants au cours de la période de transition UMOJA, tous les paiements et les demandes d'avance de fonds des 10 partenaires de co-exécution de MedPartnership, et 4 partenaires de co-exécution de ClimVar et de la GIZC ont été traités vers la fin du mois d'avril.

146. Le principal défi de la mise en œuvre du point de vue de la conformité était le retard par les Parties contractantes à soumettre leurs rapports pour l'exercice biennal 2012-2013 et l'évaluation de ces rapports par le Secrétariat en vue de leur examen par le Comité de respect des obligations.

Mesure

Le juriste a fourni des évaluations initiales et les a partagées avec les membres du Comité de respect des obligations. Les membres fourniront également un soutien à titre personnel pour évaluer les rapports du pays.

147. Dans le programme de formation et de soutien des entrepreneurs verts développé par le CAR/CPD, l'accès à un grand nombre d'entrepreneurs potentiels verts est difficile.

Mesure

Une partie de la diffusion de l'appel étant entreprise par les partenaires locaux, le CAR/CPD soutient la diffusion des outils spécifiques au niveau régional, par exemple, la diffusion à travers les parties prenantes et les listes de contacts, ainsi que le développement d'un site Web: www.switchmedentrepreneurs.eu

148. La période de transition pour REMPEC en raison des décisions adoptées par la Conférence des Parties 18 (COP 18) et leurs conséquences sur la structure et les opérations de REMPEC (y compris le recrutement de REMPEC) a affecté la mise en œuvre de ses activités, notamment dans le processus de recrutement différé des nouveaux agents. En outre, en raison de la mise en œuvre de Umoja et des black-out y relatifs, le flux de trésorerie de REMPEC a été affecté au cours d'une courte période, en particulier pour le montage financier lié à l'organisation de la Réunion des Points Focaux de MED POL.

Mesure

Au cours de la période de restructuration, la priorité a été donnée aux activités pour lesquelles les ressources financières avaient été identifiées. Grâce à une gestion efficace de l'Unité de coordination du PAM, l'effet de la transition Umoja sur les finances de REMPEC a été minimisé.

149. Les sites du Plan Bleu et de REMPEC ont souffert d'un nombre élevé de tentatives de piratage et d'attaques au cours des mois précédents, ce qui a généré des dépenses considérables en vue de résoudre les problèmes techniques conséquents.

Mesure

L'infrastructure de sécurité des sites web est en amélioration.

150. Le travail sur la plateforme GIZC n'a pas démarré en raison d'un manque en ressources humaines et financières.

Mesure

La provision de Info/CAR de l'infrastructure technique sera recherchée pour avancer sur cette question. L'initiative promue par CAMP Italie et CAMP France pour formaliser le réseau de CAMP peut également soutenir le développement de la plateforme, particulièrement si une aide financière supplémentaire pourrait être fixée.

Annexe I

Statut des signatures et ratifications de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles en juin

**Statut des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses
Protocoles mise à jour le 12 juin 2015**

Parties contractantes	Convention de Barcelone de 1976				Protocole immersions de 1976			Protocole situations critiques de 1976		
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications 1995	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des modifications 1995	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie		30.05.90/AC	26.07.01	09.07.04	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie		16.02.81/AC	09.06-04	09.07.04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	15.04.81
Bosnie et Herzégovine		22.10.94(SUC)	-	-	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Chypre	16.02.76	19.11.79	18.07.03	09.07.04	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	19.12.79
Croatie		12.06.92(SUC)	03.05.99	09.07.04	-	12.06.92/SUC	03.05.99	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Egypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	09.07.04	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	23.09.78
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	09.07.04	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	12.02.78
France	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	09.07.04	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	16.02.76	11.03.78/AP	10.04.78
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	09.07.04	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	02.02.79
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	29.10.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	02.04.78
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	09.07.04	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	05.03.79
Liban	-	08.11.77/AC	*	*	-	08.11.77/AC	-	-	08.11.77/AC	12.02.78
Libye	31.01.77	31.01.79	12.01.09	11.02.09	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	02.03.79
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	09.07.04	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	12.02.78
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.04	06.01.05	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	15.02.80
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	09.07.04	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	12.02.78
Monténégro	-	19.11.07	19.11.07	19.12.07	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	09.07.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	15.03.94
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	09.07.04	-	26.12.78/AC	11.04.08	-	26.12.78/AC	25.01.79
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	09.07.04	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	12.02.78
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	09.07.04	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	06.05.81
Union Européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	09.07.04	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	11.09.81

AC = Adhésion

AP = Approbation

SUC = succession

* Dans l'attente de la notification de l'Etat dépositaire

Parties contractantes	2002 Protocole "prévention et situations critiques"			Protocole «tellurique» de 1980				Protocole «aires spécialement protégées» de 1982		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des modifications 1996	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	-	-	-	-	30.05.90/AC	26.07.01	11.05.08	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie	25.01.02	-	-	-	02.05.83/AC	-	-	-	16.05.85/AC	23.03.86
Bosnie and Herzegovine	-	-	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Chypre	25.01.02	19.12.07	18.01.08	17.05.80	28.06.88	18.07.03	11.05.08	-	28.06.88/AC	28.07.88
Croatie	25.01.02	01.10.03	17.03.04	-	12.06.92/SUC	11.10.06	11.05.08	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Egypte	-	-	-	-	18.05.83/AC	-	-	16.02.83	08.07.83	23.03.86
Espagne	25.01.02	10.07.07	09.08.07	17.05.80	06.06.84	17.02.99	11.05.08	03.04.82	22.12.87	21.01.88
France	25.01.02	02.07.03	17.03.04	17.05.80	13.07.82/AP	29.03.01(AP)	11.05.08	03.04.82	02.09.86/AP	02.10.86
Grèce	25.01.02	27.11.06	27.12.06	17.05.80	26.01.87	10.03.03	11.05.08	03.04.82	26.01.87	25.02.87
Israël	22.01.03	10.09.14	10.10.14	17.05.80	21.02.91	19.06.09	19.07.09	03.04.82	28.10.87	27.11.87
Italie	25.01.02	-	-	17.05.80	04.07.85	07.09.99	11.05.08	03.04.82	04.07.85	23.03.86
Liban	-	-	-	17.05.80	27.12.94	-	-	-	27.12.94/AC	26.01.95
Libye	25.01.02	-	-	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	-	06.06.89/AC	06.07.89
Malte	25.01.02	18.02.03	17.03.04	17.05.80	02.03.89	28.10.99	11.05.08	03.04.82	11.01.88	10.02.88
Maroc	25.01.02	26.04.11	26.05.11	17.05.80	09.02.87	02.10.96	11.05.08	02.04.83	22.06.90	22.07.90
Monaco	25.01.02	03.04.02	17.03.04	17.05.80	12.01.83	26.11.96	11.05.08	03.04.82	29.05.89	28.06.89
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	-	19.11.07(AC)	19.11.07	11.05.08	-	-	-
Slovénie	25.01.02	16.02.04	17.03.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	11.05.08	-	16.09.93/AC	15.03.94
Syrie	25.01.02	11.04.08	11.05.08	-	01.12.93/AC	11.04.08	11.05.08	-	11.09.92/AC	11.10.92
Tunisie	25.01.02	-	-	17.05.80	29.10.81	01.06.98	11.05.08	03.04.82	26.05.83	23.03.86
Turquie	-	03.06.03	17.03.04	-	21.02.83/AC	18.09.02	11.05.08	-	06.11.86/AC	06.12.86
Union Européenne	25.01.02	26.05.04	25.06.04	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	11.05.08	30.03.83	30.06.84/AP	23.03.86

AC = Adhésion

AP = Approbation

SUC = succession

Parties contractantes	Protocole «ASP et diversité biologique» de 1995				Protocole «offshore» de 1994		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Entrée en vigueur Amendements des Annexes II&III	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	10.06.95	26.07.01	25.08.01	16.04.15	-	26.07.01	24.03.11
Algérie	10.06.95	14.03.07	13.04.07	16.04.15	-	-	-
Bosnie and Herzegovine	-	-	-		-	-	-
Chypre	10.06.95	18.07.03	17.08.03		14.10.94	16.05.06	24.03.11
Croatie	10.06.95	12.04.02	12.05.02	16.04.15	14.10.94	-	-
Egypte	10.06.95	11.02.00	12.03.00	16.04.15	-	-	-
Espagne	10.06.95	23.12.98	12.12.99	16.04.15	14.10.94	-	-
France	10.06.95	16.04.01	16.05.01	16.04.15	-	-	-
Grèce	10.06.95	-	-		14.10.94	-	-
Israël	10.06.95	-	-	16.04.15	14.10.94	-	-
Italie	10.06.95	07.09.99	12.12.99	16.04.15	14.10.94	-	-
Liban	-	22.04.09	22.05.09	16.04.15	-	-	-
Libye	-	-	-		-	16.06.05	24.03.11
Malte	10.06.95	28.10.99	12.12.99	16.04.15	14.10.94	-	-
Maroc	10.06.95	24.04.09	25.05.09	16.04.15	-	01.07.99	24.03.11
Monaco	10.06.95	03.06.97	12.12.99	16.04.15	14.10.94	-	-
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	16.04.15	-	-	-
Slovénie	-	08.01.03	07.02.03	16.04.15	10.10.95	-	-
Syrie	-	10.10.03	09.11.03	16.04.15	20.09.95	22.02.11	24.03.11
Tunisie	10.06.95	01.06.98	12.12.99	16.04.15	14.10.94	01.06.98	24.03.11
Turquie	-	18.09.02	18.10.02	16.04.15	-	-	-
Union Européenne	10.06.95	12.11.99	12.12.99	16.04.15	17.12.12/AC.	29.03.13-	29.03.13

* Les Annexes II (Liste des espèces en danger ou menacées d'extinction) et III (Liste d'espèces dont l'exploitation est réglementée) du Protocole « Aires spécialement protégées et diversité biologique » ont été adoptées en 1996 et amendées par la Décision IG. 19/12 « Amendements des listes des Annexes II et III du Protocole concernant les Aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée » de la Réunion des Parties contractantes, Marrakech, Maroc, 2009. Les amendements sont entrés en vigueur le 13 février 2011.

Parties contractantes	1996 Protocole "déchets dangereux"9/			Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (Protocole GIZC) de 2008		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	-	26.07.01	18.01.08		04.05.2010/AD	24.03.11
Algérie	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Bosnie and Herzégovine	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-
Croatie	-	-	-	21.01.08	29.01.13/R	28.02.13
Egypte	01.10.96	-	-	-	-	-
Espagne	01.10.96	-	-	21.01.08	22.06.10/R	24.03.11
France	-	-	-	21.01.08	29.10.09/AP	24.03.11
Grèce	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Israël	-	-	-	21.01.08	08.04.14/R	-
Italie	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-
Libye	01.10.96	-	-	-	-	-
Malte	01.10.96	28.10.99	18.01.08	21.01.08	-	-
Maroc	20.03.97	01.07.99	18.01.08	21.01.08	21:09:12/R	21.10.12-
Monaco	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Monténégro	-	19.11.07	18.01.08	21.01.08	09.01.12/R-	08.02.12-
Slovenie	-	-	-	21.01.08	01.12.09/R	24.03.11
Syrie	-	22.02.11	24.03.11	21.01.08	22.02.2011	24.03.11
Tunisie	01.10.96	01.06.98	18.01.08	21.01.08	-	-
Turquie	01.10.96	03.04.04	18.01.08	-	-	-
Union Européenne	-	-	-	16.01.09-	29.09.10/AP	24.03.11

AC = Adhésion

AP = Approbation

R = Ratification

* Dans l'attente de la notification de l'Etat dépositaire

ÉTAT DES ENTRÉES EN VIGUEUR

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, <i>telle que modifiée en :</i> Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone)	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978	—	—
	—	—	10 juin 1995, Barcelone	9 Juillet 2004
Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"), <i>tel que modifié en :</i> Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, ou d'incinération en mer (Protocole "immersions")	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978	—	—
	—	—	10 juin 1995, Barcelone	Pas encore en vigueur
Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole "situations critiques")	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978	—	—
Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques")*	25 janvier 2002, Malte	17 mars 2004	—	—

* Conformément au paragraphe 2 de l'article 25 du Protocole, le Protocole, à partir de la date de son entrée en vigueur (17 mars 2004), remplace le Protocole "situations critiques" (de 1976) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, <i>tel que modifié en :</i> Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole «tellurique»)	17 mai 1980, Athènes	17 juin 1983		
			7 mars 1996, Syracuse	11 mai 2008
Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée (Protocole ASP)	3 avril 1982, Genève		Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP & biodiversité)**	10 juin 1995, Barcelone	12 décembre 1999	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole «offshore»)	14 octobre 1994, Madrid	24 mars 2011	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole «déchets dangereux»)	1er octobre 1996, Izmir	18 janvier 2008	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole GIZC)	21 janvier 2008, Madrid	24 mars 2011	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

** Conformément au paragraphe 2 de l'article 32, ce Protocole, à compter de la date de son entrée en vigueur (12 décembre 1999), remplace le Protocole ASP (de 1982) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.